



ETAT DES LIEUX 2022



Direction de la Cohésion sociale (DiCS)
Service Public Wallonie IAS
Département de l'Action sociale
Avenue G. Bovesse, 100 (3^e étage)
B-5100 Jambes
Téléphone : 081/32.73.45
Courriel : dics@spw.wallonie.be
Site : <http://cohesionsociale.wallonie.be>

Le Plan HP classique (Phase 1 et Phase2)

1. Informations générales

- **22 communes** sont concernées.
 - La Province de Namur concentre 45% des communes HP, 66% des habitants permanents dans les équipements non reconvertis.
 - 68% des communes comptent moins de 250 habitants permanents, deux en comptent plus de 1000 (Somme-Leuze et Hastière).
 - Dans deux communes (Hastière et Somme-Leuze), les habitants permanents représentent plus de 15% de la population communale totale (25% à Hastière).
- **126 équipements** sont concernés.
 - Répartis à concurrence de 70 % en Phase 2, 27% en Phase 1 et quelques équipements couvrant les deux phases (3%).
 - 58% des équipements sont situés en zone de loisirs.
 - Les statuts sont diversifiés, mais 33% des équipements non reconvertis sont des parcs résidentiels de week-end et 20% des rues à caractère de seconde résidence.
 - 74% des équipements non reconvertis hébergent moins de 50 habitants permanents.

2. Public HP

- **6146 habitants permanents** sont recensés fin 2022 en Phase 1 et Phase 2 (6146 domiciliés et 40 non-domiciliés).
- Ces habitants représentent **3617 ménages HP** fin 2022 :
 - 77% sont des cellules familiales réduites (isolés ou couples sans enfants).
 - 76% sont propriétaires de l'habitation.

3. Entrées et sorties

- 2022= 798 nouvelles entrées d'habitants permanents et **403 nouveaux ménages** :13% du nombre total d'HP recensés.
- 2022= 699 sorties d'habitants permanents et **282 ménages sortants** : 11% du nombre total d'HP recensés ;
 - 8% dont le devenir est inconnu.

4. Aide au relogement

- **281 demandes de relogement ont abouti en 2022**, ce qui représente un taux de relogement de 6% à l'échelle globale de l'ensemble des ménages.
- 57% de ces ménages relogés sont des isolés, tandis qu'un quart 21% est constitué de familles (public prioritaire du Plan HP).
- **En valeur cumulée sur les années 2004 à 2022, 5070 ménages se sont relogés**, encouragés ou non par la dynamique liée au Plan HP.

5. Evolution du nombre d'habitants permanents

- Le phénomène HP est en régression dans certaines communes, de manière parfois marquée (Esneux, Fosses-La-Ville, Mettet), tandis que le phénomène s'inverse dans d'autres communes avec un tendance haussière continue (Chimay, Hastière, Somme-Leuze, Thuin).
- **En chiffres absolus, la comparaison des données 2018/2022 révèle un taux de croissance de 2%.**

L'Habitat vert

1. Informations générales

- **8 communes** sont concernées pour **16 équipements**.
 - 57% des habitants permanents concernés sont en province de Namur
 - 4 communes ne sont concernées que par l'habitat vert
 - 62% des communes comptent moins de 250HP
 - Certains équipements (25%) comptent moins de 50HP : ce ne sont donc pas uniquement de gros équipements qui sont admis à la reconversion.

2. Public HP

- **2742 habitants permanents** y sont recensés fin 2022, tous domiciliés.
 - Ces habitants représentent **1463 ménages HP**
 - 73% sont des cellules familiales réduites (isolés ou couples sans enfants).

3. Habitat et occupation

- 5 communes présentent un taux d'occupation en habitat permanent supérieur à 75%, **en moyenne le taux d'occupation HP dans l'ensemble des communes est de 78%**
- Les ménages sont majoritairement propriétaires de leur habitat sauf à Sprimont et Walcourt où la proportion de locataires est importante (42% et 38%) ; la vigilance y est attendue en regard du permis de location applicable à l'habitat léger
- Habitat globalement correct avec toutefois des biens à améliorer voire insalubres : 45% d'habitat HP locatif jugé insalubre à Walcourt, 8% d'habitat HP en propriété jugé insalubre à Sprimont
- 87% des équipements sont au moins reliés à un réseau d'impétrant public (eau ou électricité) – 37% des équipements sont reliés aux deux réseaux.

4. Relogement

- 87 ménages identifiés se sont relogés en 2022, 80% hors de leur commune d'origine.
- 75% des relogements concernent des locataires
- Les raisons mentionnées pour expliquer ces relogements sont : raisons familiales, conflits avec copropriété et/ou bailleur, logement insalubre ou inadapté.

ANALYSE DES DONNÉES RÉCOLTÉES

Le monitoring du Plan HP est notamment réalisé sur la base d'un état des lieux annuel.

La finalité de l'état des lieux est de fournir une photographie de la réalité du Plan HP sur l'année de référence. Il s'agit notamment de voir si le phénomène est stable, en régression, en augmentation et où. Il s'agit aussi de voir si le processus de relogement volontaire se poursuit et en quelles proportions.

La présente analyse couvre la période allant du **1^{er} janvier au 31 décembre 2022**.

Il est à noter que la commune d'Yvoir a annoncé son retrait du Pan HP début 2023 et n'a pas rentré d'état des lieux pour 2022. Comme elle était néanmoins conventionnée en 2022, les données 2021 ont été reportées.

Par ailleurs, trois nouvelles communes ont rejoint le dispositif au 01.01.2022 (Burdinne, Ferrière et Ramillies). L'état des lieux 2022 concerne dès lors les données de 26 communes.

Il sera désormais abordé en deux parties :

- Le plan HP « classique », soit la phase 1 et la phase 2 où les priorités d'action historiques du dispositif restent d'application (maîtrise des entrées, accompagnement au relogement)
- L'habitat vert qui ne concerne que 8 communes et 16 équipements et où les enjeux sont désormais autres (amélioration des infrastructures et de la qualité de l'habitat).

I. Le Plan HP classique : les phases 1 et 2.

Le plan HP classique concerne 22 communes et 139 équipements au 31/12/2022 (124 actifs et 15 inactifs, soit des équipements qui ne comptent plus d'habitat permanent).

1. Les informations générales

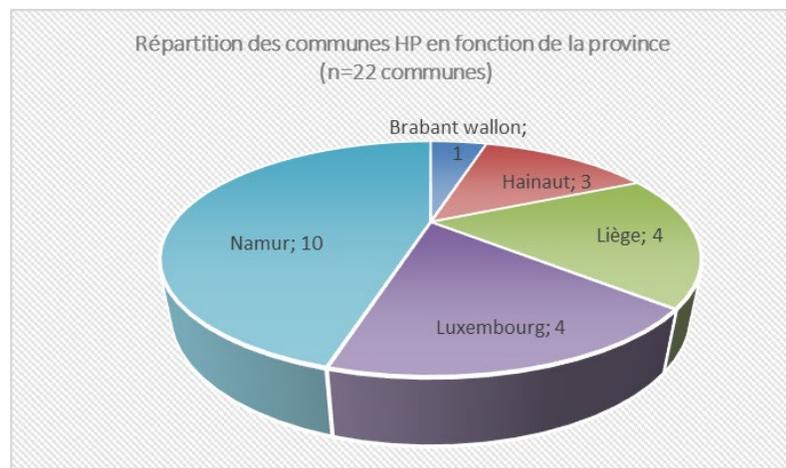
1.1. Provinces et communes HP

La répartition géographique par province, la répartition en Phases 1 et/ou 2 et, enfin, la répartition en fonction du nombre d'habitants permanents par commune et par province sont successivement présentées de manière à mettre en évidence la grande diversité des communes impliquées dans le dispositif HP.

Figure 1 : répartition des communes HP en fonction de la province, pour l'année 2022.

Au 31/12/2022, 22 communes étaient inscrites dans le dispositif en lien avec les phases 1 et 2.

Suite à l'adhésion de Ramillies, le Plan HP est présent dans les cinq provinces de Wallonie. Comme le montrent les graphiques suivants la province la plus impactée est celle de Namur.



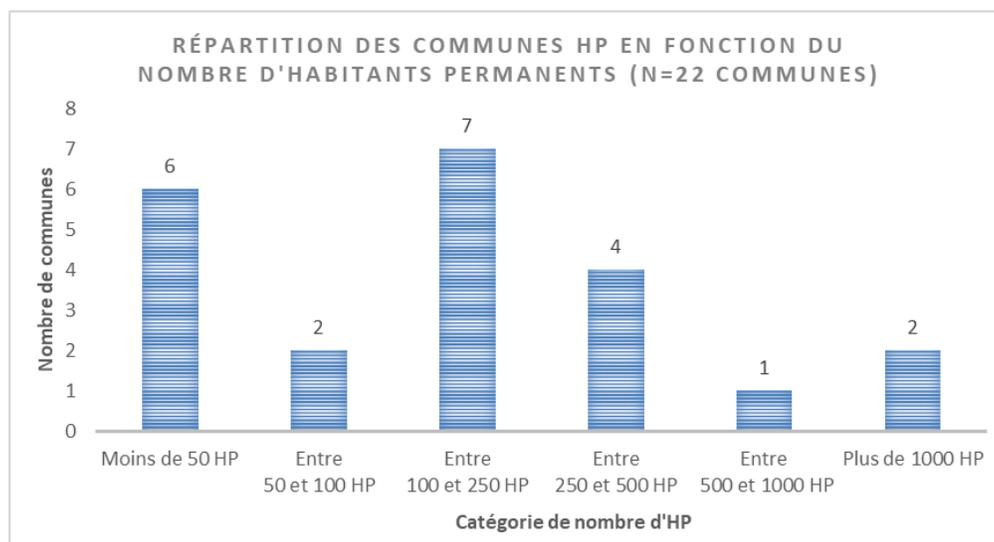
Répartition des communes en Phase 1/Phase 2

Les communes inscrites dans le Plan HP ne sont pas toutes concernées par les deux phases du dispositif. Pour rappel, l'appartenance à l'une ou l'autre phase du dispositif, ou aux deux, dépend du profil des équipements inscrits dans le Plan HP (Phase 1 : campings et zones inondables – Phase 2 : autres équipements hors zones inondables).

Ci-dessous, la liste des 22 communes concernées en distinguant ce par quoi elles sont concernées.

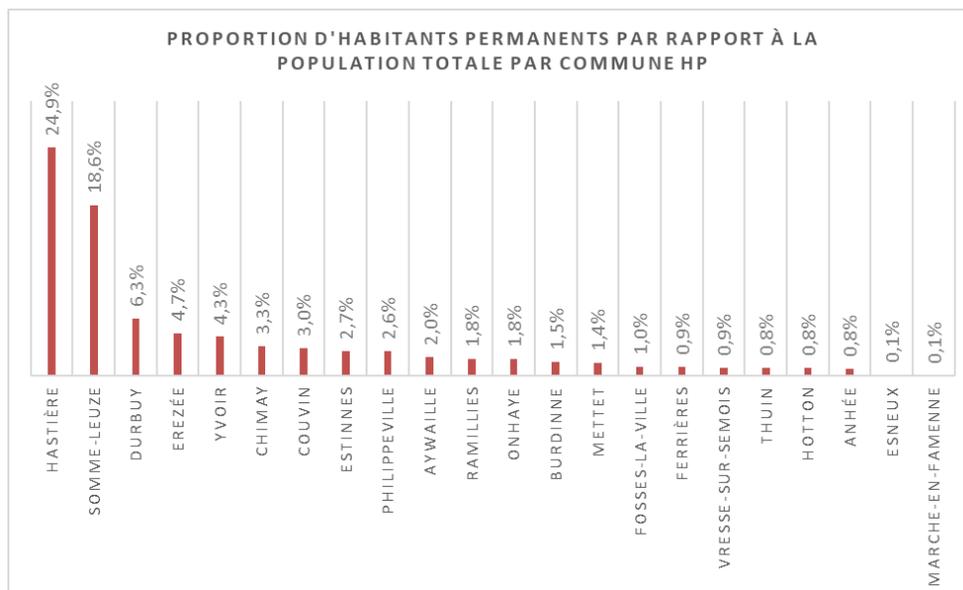
Communes HP	Provinces	Phases
Anhée	Namur	Phase 2
Aywaille	Liège	Phases 1 et 2
Burdinne	Liège	Phase 2
Chimay	Hainaut	Phase 2
Couvin	Namur	Phases 1 et 2
Durbuy	Luxembourg	Phases 1 et 2
Erezée	Luxembourg	Phases 1 et 2
Esneux	Liège	Phase 1
Estinnes	Hainaut	Phase 2
Ferrières	Liège	Phase 1
Fosses-la-Ville	Namur	Phase 1
Hastière	Namur	Phases 1 et 2
Hotton	Luxembourg	Phase 1
Marche-en-Famenne	Luxembourg	Phases 1
Mettet	Namur	Phase 2
Onhaye	Namur	Phase 2
Philippeville	Namur	Phases 1 et 2
Ramillies	BW	Phase 1 et 2
Somme-Leuze	Namur	Phases 1 et 2
Thuin	Hainaut	Phases 1 et 2
Vresse-Sur-Semois	Namur	Phases 1 et 2
Yvoir	Namur	Phases 1 et 2

Figure 2 : répartition des communes HP en fonction du nombre d'habitants permanents au sein de la commune, pour l'année 2022.



Pour les équipements non reconvertibles, la majorité des communes (68%), comptent moins de 250 habitants permanents. Ce sont les communes d’Hastière et de Somme-Leuze qui dénombrent le plus d’habitants permanents avec 1519 habitants pour la première et 1112 habitants pour la seconde.

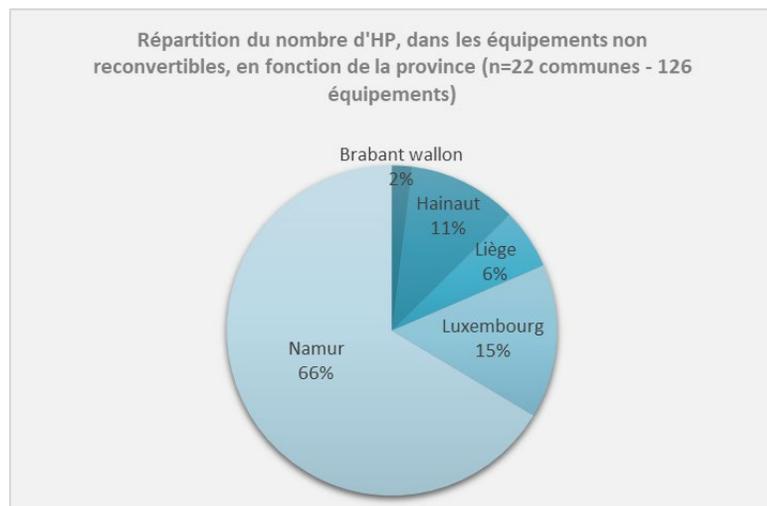
Figure 3 : proportion d’habitants permanents par rapport à la population totale par commune HP, en 2022.



Les entités d’Hastière et de Somme-Leuze sont plus fortement touchées par la problématique HP, avec plus de 15% d’HP par rapport à la population totale du territoire communal. La commune d’Hastière a même franchi le cap des 24,9%.

Pour l’ensemble des autres communes concernées par le Plan HP, la proportion d’habitants permanents prend un ampleur oscillant entre 0,1% à Marche-en-Famenne et 6,3% à Durbuy.

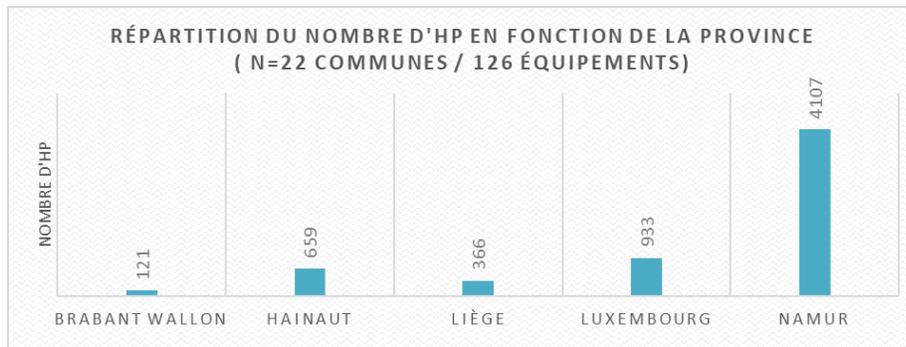
Figure 4 : répartition du nombre d’HP en fonction de la province, pour l’année 2022 (n= 22 communes).



Les données présentées comptabilisent l’ensemble des équipements qui ont hébergé des HP en cours d’année.

On constate que la province de Namur est celle où résident deux tiers des HP.

Le graphe ci-dessous présente les mêmes données par province, mais avec les chiffres exacts du nombre d'habitants permanents concernés.



→ En synthèse

La province de Namur est celle qui compte le plus de communes HP (45%). C'est aussi celle qui compte le plus d'habitants permanents (66% dans les équipements non reconvertis).

Elle est suivie par les provinces de Liège et de Luxembourg qui comptent chacune 18% de communes HP. En termes de nombre d'habitants, c'est la province de Luxembourg qui arrive seconde des communes qui contiennent des équipements non reconvertis (15%).

La majorité des communes HP (68%) comptent moins de 250 habitants permanents. A l'opposé, deux communes en comptent plus de 1000 HP, dont Hastière qui culmine avec 1519 habitants permanents.

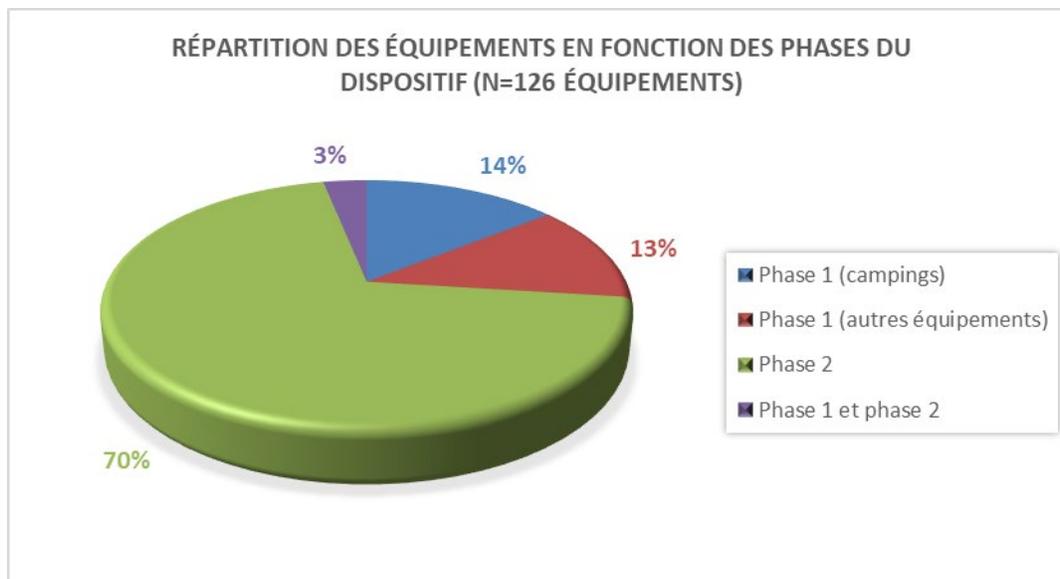
Dans ces deux communes (Hastière, Somme-Leuze), le nombre d'habitants permanents représente plus de 15% de la population communale totale. A Hastière, ce taux est même de 25%.

1.2. Équipements HP

En cours d'année 2022, deux équipements actifs début d'année ont vu leurs données chiffrées ramenées à zéro suite au départ des derniers occupants.

Dès lors, en cours d'année, les 22 communes qui ont rentré un état des lieux totalisaient 126 équipements P1/P2 hébergeant des habitants permanents dont 124 comptaient toujours des habitants au 31.12.2022.

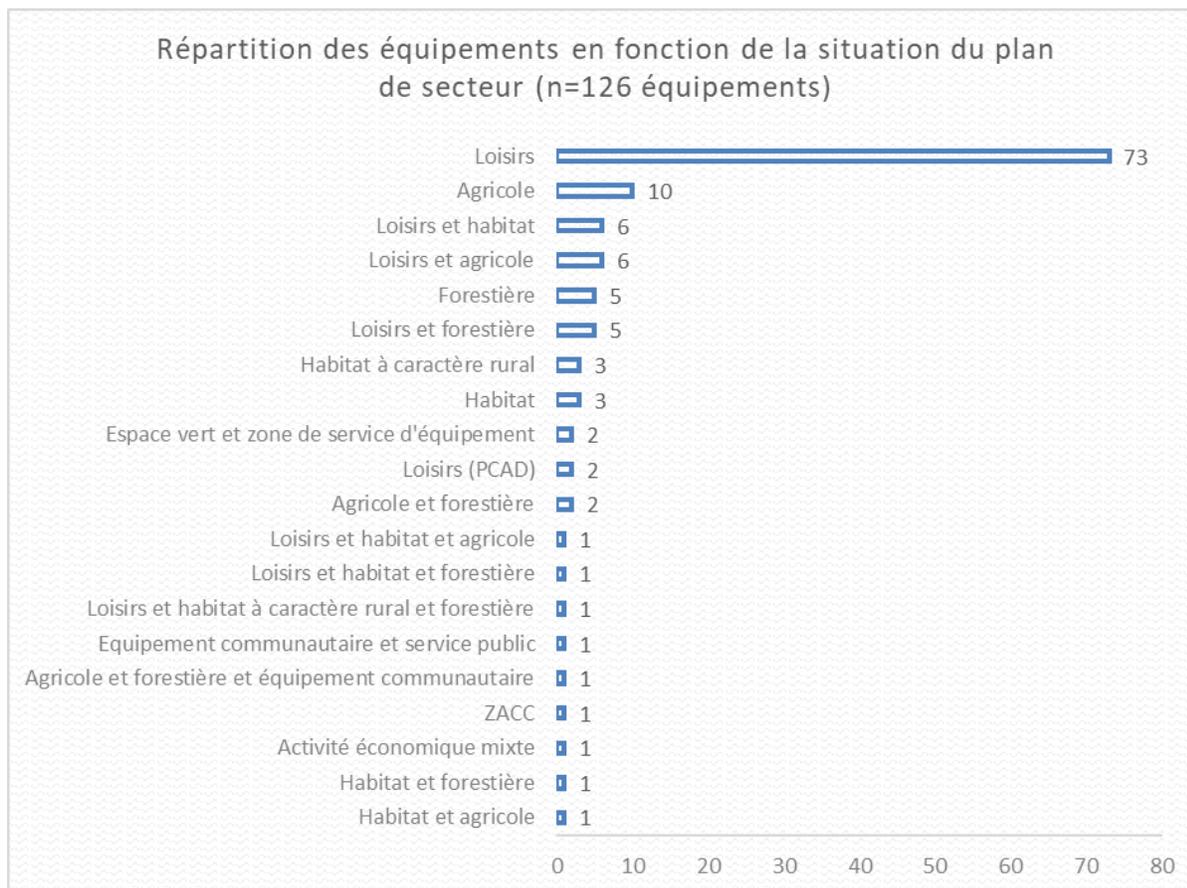
Figure 5 : répartition des équipements comptant des HP, en fonction des phases du dispositif, pour l'année 2022.



Comme illustré par le graphique ci-dessus, plus de deux tiers des équipements, soit 70%, se situent en Phase 2. Parmi ceux-ci, 2 parcs résidentiels de week-end situés à Somme-Leuze ont vu leur affectation dédiée aux loisirs, confirmée à la faveur d'un PCA.

Les équipements de type « campings » et les autres équipements situés en zone inondable (Phase 1) représentent 27% des équipements visés par le Plan HP. Quelques structures dont une partie seulement est inondable couvrent les 2 phases du dispositif (3%).

Figure 6 : répartition des équipements en fonction de la situation au plan de secteur, pour l'année 2022.



Au regard du plan de secteur, plus de la moitié des équipements se situent dans une zone de loisirs exclusivement (58%). Le reste des équipements se répartit, dans des proportions nettement moindres, sur d'autres types de zones spécifiques telles que des zones agricoles (8%), des zones d'habitat/d'habitat à caractère rural (2,4%), etc. Certains couvrent plusieurs zones.

Comme le montre la figure suivante, le statut de ces équipements est tout aussi diversifié. Deux statuts se partagent toutefois la grande majorité des équipements identifiés : 33% des équipements sont des parcs résidentiels de week-end (autorisés ou non) et 20% sont des rues à caractère de seconde résidence. Le reste des équipements se répartit entre différents statuts et atteste de l'hétérogénéité des situations.

Figure 7 : répartition des équipements en fonction de leur statut, pour l'année 2022.

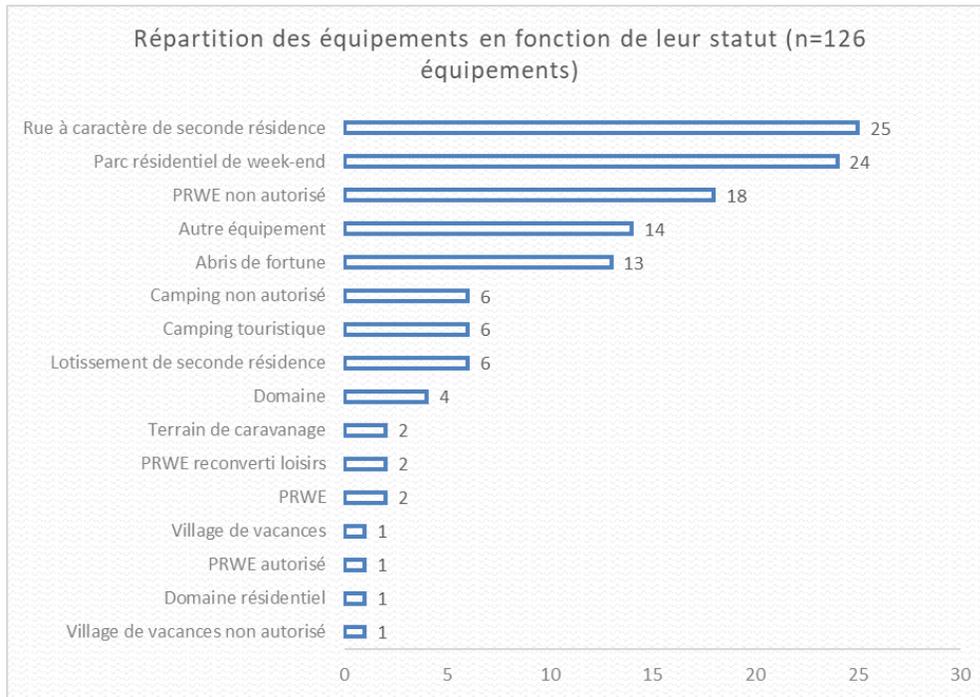
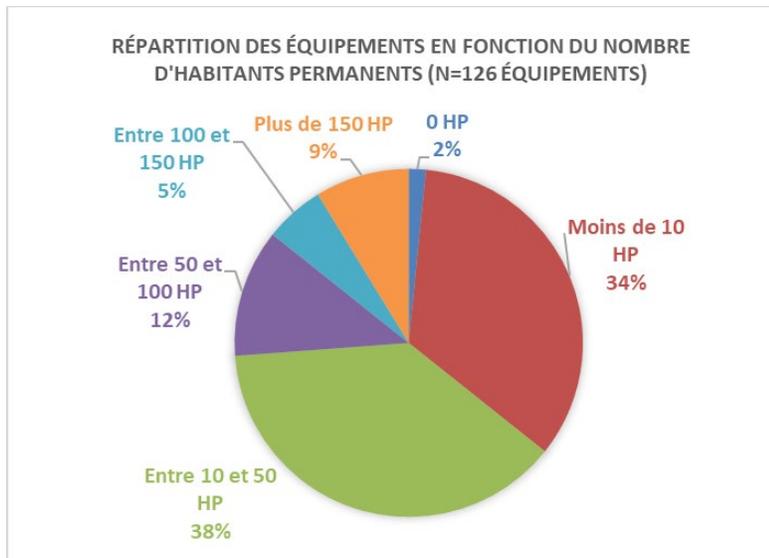
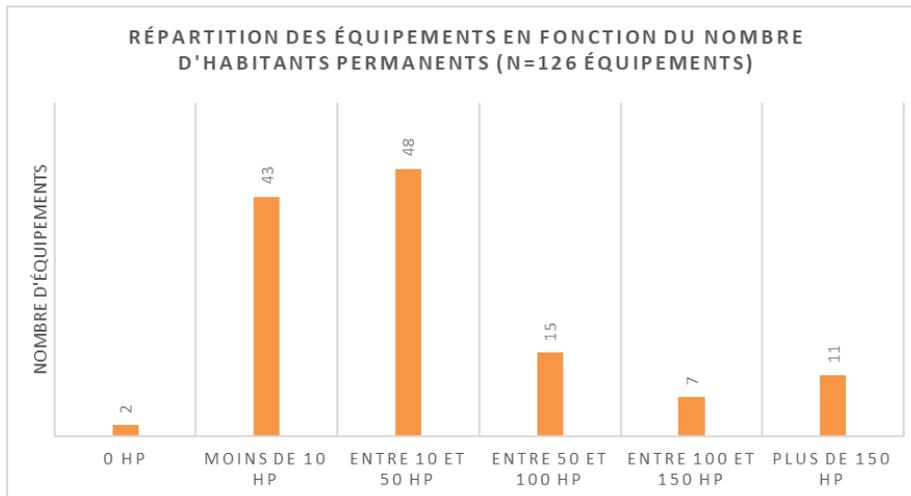


Figure 8 : répartition des équipements en fonction du nombre d'habitants permanents, pour l'année 2022.



Le graphique présenté ci-dessus indique qu'un gros tiers des équipements abritent moins de 10 HP et que presque trois-quarts hébergent moins de 50 habitants permanents. On a donc une **grosse majorité de petits équipements HP**. Fin 2022, 2 équipements actifs en début d'année ne comptaient d'ailleurs plus d'habitant permanent. A l'opposé, l'équipement le plus peuplé, situé à Somme-Leuze, comptait 622 habitants permanents fin 2022. Cette grande diversité des situations ne peut qu'encourager la mise en place de solutions adaptées en fonction des spécificités des équipements.

Le graphique ci-après présente les mêmes données, mais avec les chiffres exacts du nombre d'équipements concernés.



→ En synthèse

En 2022, les 22 communes répondantes totalisaient 126 équipements hébergeant ou ayant hébergé en cours d'année des habitants permanents. Ils se répartissent à concurrence de 70 % en Phase 2, 27% en Phase 1, et quelques équipements couvrant les deux phases (3%).

Même si la diversité est de mise au sein des équipements non reconvertis, 58% se situent en zone de loisirs.

Les statuts les plus représentés sont les parcs résidentiels de week-end – autorisés ou non (33%) et les rues à caractère de seconde résidence (20%).

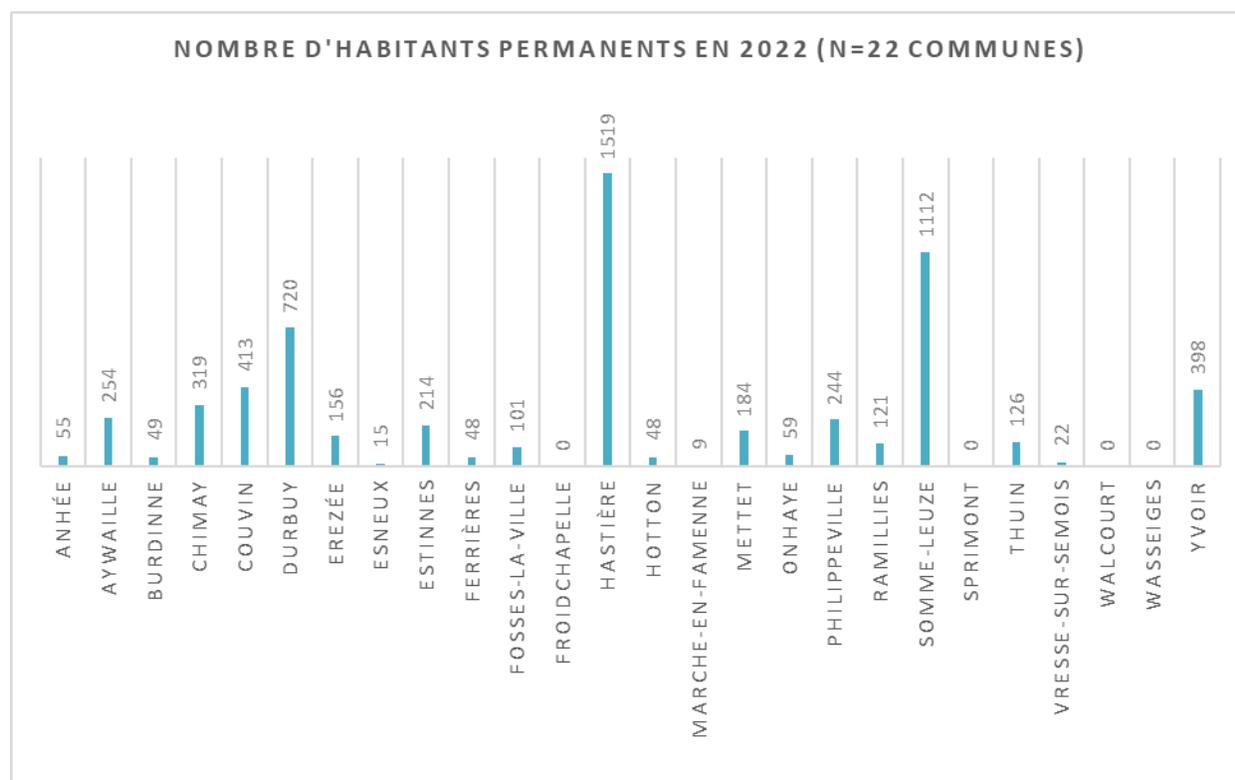
Au 31/12/2022, 74% des équipements hébergeaient moins de 50 habitants permanents.

2. Les habitants permanents en 2022

Les 22 communes comptabilisaient approximativement 6186 habitants permanents fin 2022 : 6146 domiciliés et 40 non-domiciliés. Ces données, sans être fiables à 100%, sont sans doute proches de la réalité car la connaissance du public HP est de plus en plus fine d'année en année. Il est toutefois probable que quelques personnes concernées par la non-domiciliation soient effectivement présentes dans plusieurs équipements sans que les communes aient été en mesure de les identifier ; de la même manière, quelques domiciliations fictives sont vraisemblablement comptabilisées. La proportion de non-domiciliés résulte de la politique de non-domiciliation de quelques communes dans certains équipements et de la politique de certains exploitants qui s'opposent à la domiciliation sous peine de représailles.

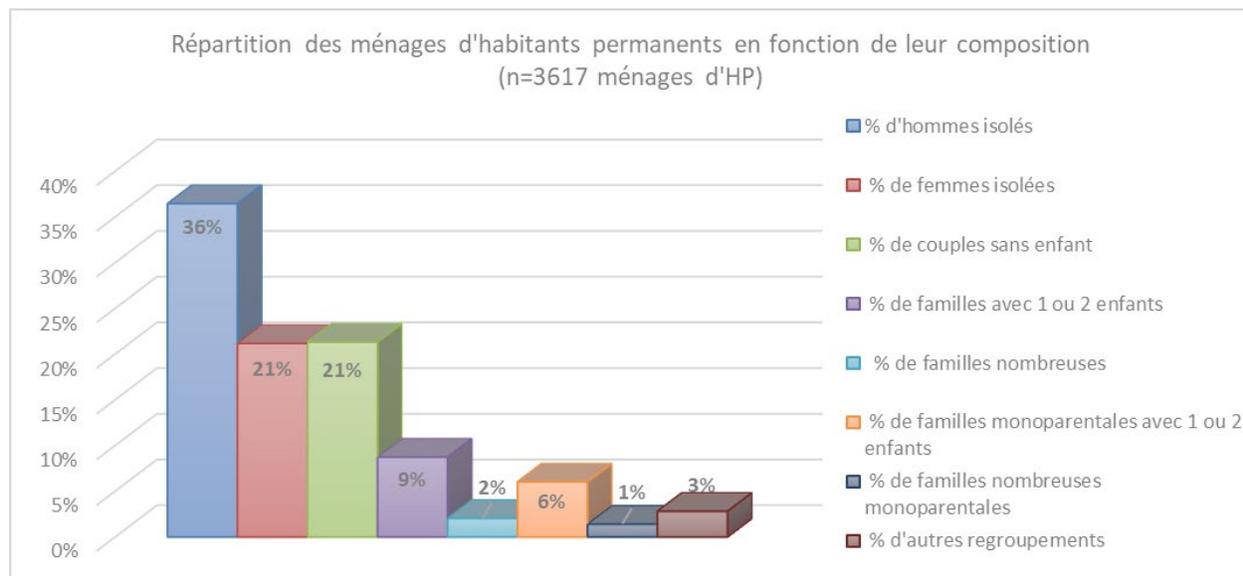
L'habitat permanent reste largement concentré dans les équipements non reconvertis (69% du total des HP des 26 communes).

Figure 9 : répartition des habitants permanents par commune, pour l'année 2022.



La commune d'Hastière compte le plus d'habitants permanents, suivie par Somme-Leuze et Durbuy. Celles qui en comptent le moins sont Marche-en-Famenne suivie d'Esneux qui a subi les inondations de juillet 2021.

Figure 10 : répartition des ménages en fonction de leur composition, pour l'année 2022.



A la lecture du graphique ci-dessus, le premier constat concerne les ménages isolés. En effet, plus de la moitié des ménages HP (57%) ne sont composés que d'une seule personne, majoritairement des hommes (36%). Le deuxième profil de ménage le plus représenté est composé des couples sans enfant (21%). Dès lors, **77% des ménages sont des cellules familiales réduites (1 ou 2 personnes)**.

Les ménages comptant un ou plusieurs enfants représentent 18%, qu'il s'agisse de familles traditionnelles ou de familles monoparentales.

Ces constats, posés à l'échelon local, devraient orienter la politique de développement de l'offre de logements en faveur des habitants permanents. En effet, c'est surtout de petites unités de logement que l'on a besoin.

Le graphe ci-dessous présente les mêmes données en distinguant la Phase 1 de la Phase 2 : les isolés sont sensiblement plus nombreux en Phase 1 tandis que les familles avec enfants prédominent en Phase 2.

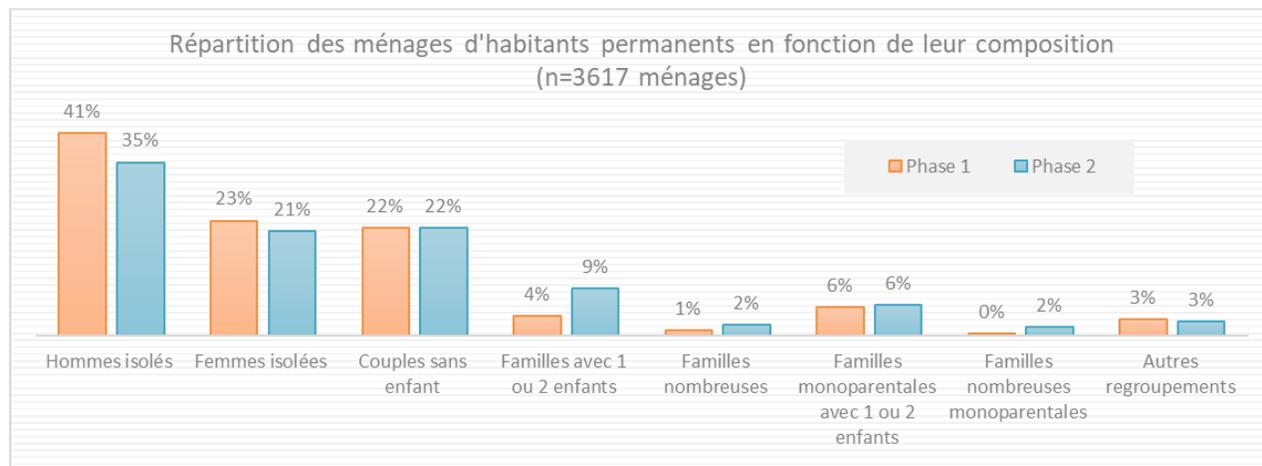
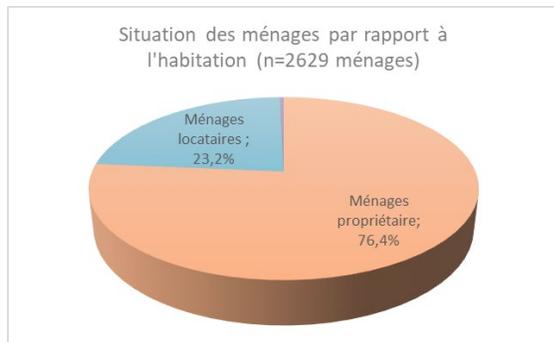


Figure 11 : répartition des ménages en fonction de leur statut de propriétaire et/ou de locataire de la parcelle et de l'habitation, pour l'année 2022.

Suite à l'entrée en vigueur du RGPD, certaines communes ont indiqué avoir des difficultés à obtenir ces informations. Des données ont néanmoins pu être collectées pour 73% des ménages.

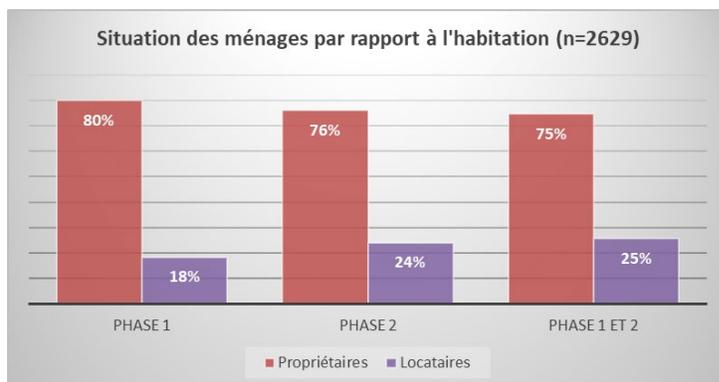


Parmi les ménages recensés, 76% sont propriétaires de leur habitation. A l'opposé, 23% des habitants permanents en sont locataires.

Le fort taux de propriété observé peut être un facteur d'explication du faible taux de demandes de relogement. En effet, la pleine propriété de son habitation apporte un sentiment de sécurité qui n'est pas négligeable. De plus, le maintien de ce statut de propriétaire n'est pas d'emblée assuré pour d'autres types de logements si un relogement devait être envisagé.

Les 23% de locataires constituent la catégorie d'habitants permanents à l'égard desquels l'accompagnement vers un relogement devrait être prioritairement développé, à condition qu'une politique de gel des habitations libérées puisse être mise en œuvre pour enrayer le turn-over constaté dans cette catégorie.

Le graphe ci-dessous présente les mêmes données en distinguant Phase 1 et Phase 2. Même si la proportion de propriétaires est plus significative en Phase 1, on voit que globalement le type de phase n'influence pas spécialement le rapport entre propriétaires/locataires.



→ En synthèse

Les 22 communes répondantes hébergeaient 6186 habitants permanents fin 2022 (6146 domiciliés et 40 non-domiciliés).

En termes de ménages, les 6186 habitants permanents représentent 3617 ménages.

Il est significatif de constater que 77% des ménages sont des cellules familiales réduites (1 ou 2 personnes). Ils sont majoritairement propriétaires (76%).

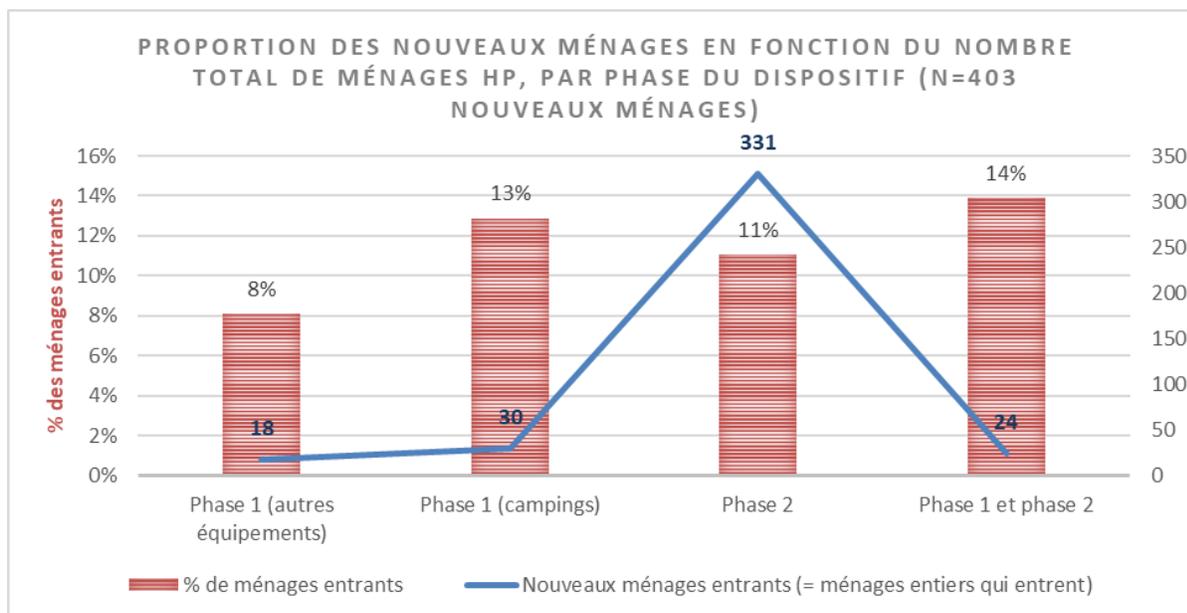
3. La maîtrise des entrées en 2022

La maîtrise des entrées est un axe prioritaire du Plan HP actualisé. Au travers des entrées et des départs enregistrés au cours de l'année de référence, l'état des lieux s'attache à vérifier si cette maîtrise s'est accentuée en 2022.

3.1. Entrées au cours de l'année 2022

Pour 2022, 13% du nombre total d'habitants permanents recensés dans les équipements correspond à de nouvelles entrées sur l'année de référence (798 entrées sur un total de 6186 HP). Parmi ces entrées, nous notons 50 naissances, 97 personnes ayant rejoint un ménage préalablement installé dans un équipement HP et 651 personnes qui constituent de nouveaux ménages arrivants (403 nouveaux ménages).

Figure 12 : proportion de ménages entrants, en fonction du nombre total de ménages d'HP, par phase du dispositif, pour l'année 2022.

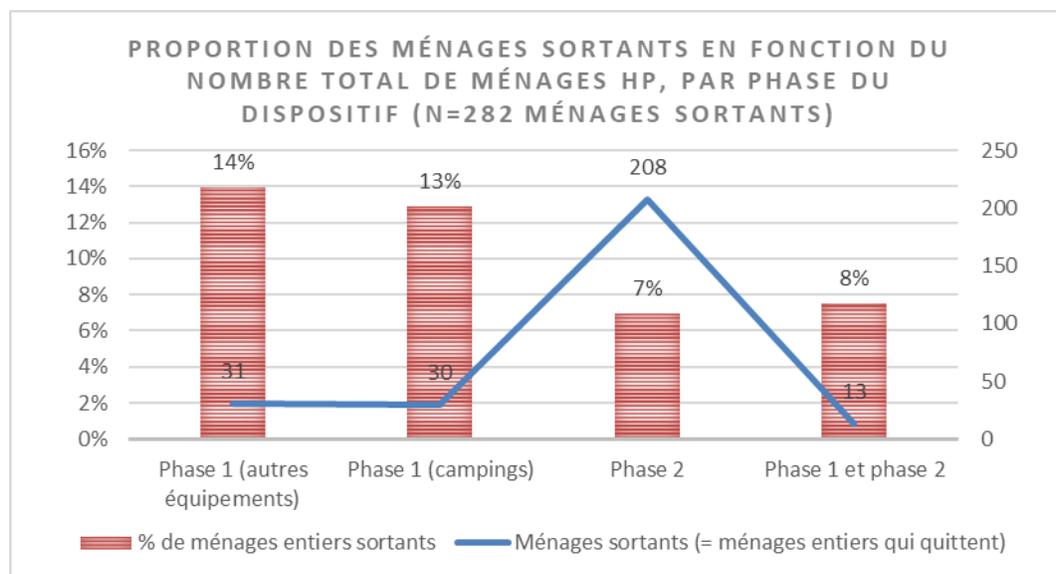


Les nouveaux ménages sont largement majoritaires en nombre en Phase 2, mais représentent un pourcentage moindre que dans les équipements de Phase 1 où respectivement 8 et 13% des ménages sont des nouveaux arrivants de l'année. Ce qui est bien évidemment interpellant dès lors que c'est dans cette phase que la maîtrise devrait limiter les entrées.

3.2. Départs au cours de l'année 2022

Au terme de l'année 2022, on comptabilise 699 sorties d'habitants permanents. Si l'on retranche les décès (86) et les personnes qui ont quitté un ménage (167), cela représente un total de 446 personnes constituant 282 ménages sortants.

Figure 13 : proportion de ménages sortants, en fonction du nombre total de ménages d'HP, par phase du dispositif, pour l'année 2022.



C'est la Phase 2 qui comptabilise le plus de ménages ayant quitté leur équipement (208 ménages partis, contre 61 en Phase 1). Si on met en perspective le nombre de ménages sortants avec le nombre total de ménages par phase, c'est par contre la Phase 1 qui comptabilise la plus grande proportion de ménages sortants (13% dans les campings et 14% dans les autres équipements). La Phase 1 est donc celle où il y a le plus de mouvements que ce soit en sorties ou en entrées.

En chiffres absolus, si l'on compare le nombre de ménages entrés (403) et de ménages sortis (282) sur l'année 2022, en prenant une base de comparaison équivalente, on obtient une augmentation de 121 ménages.

La priorité liée à la gestion de la Phase 1 montre sa pertinence et nécessite des efforts soutenus pour mettre en œuvre les actions au niveau régional et à la suite, au niveau local.

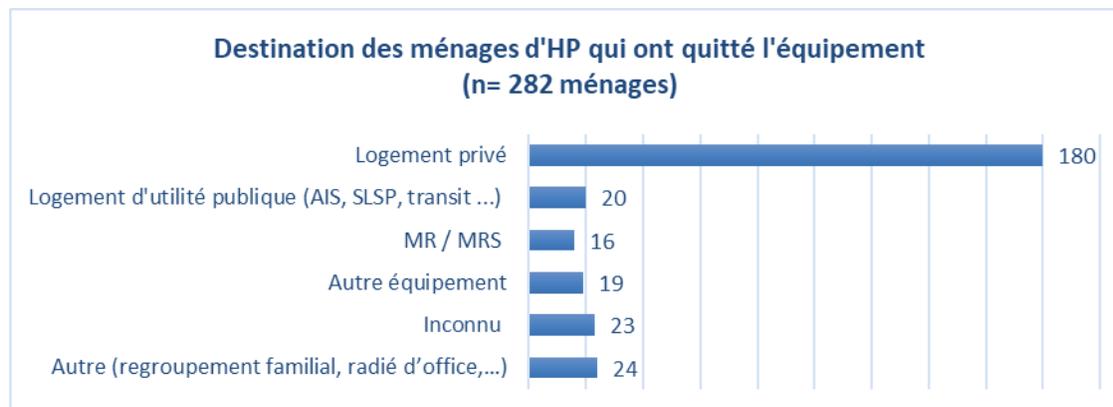
→ En synthèse

Au terme de l'année 2022, on comptabilise dans les équipements non reconvertis 403 ménages entrants et 282 ménages sortants.

Si on met en perspective le nombre de ménages sortants avec le nombre total de ménages par phase, c'est la Phase 1, autres équipements, qui comptabilise la plus grande proportion de ménages sortants (14%).

4. Les relogements en 2022

Figure 14 : destination des ménages qui ont quitté un équipement HP durant l'année 2022.



Sur la base des données dont nous disposons, plus de la moitié (64%) des ménages d'habitants permanents qui ont quitté leur équipement en 2022 l'ont fait à destination d'un logement privé. Sept pourcents ont emménagé dans un logement d'utilité publique, 6% des ménages se sont installés dans une maison de repos ou une maison de repos et de soin.

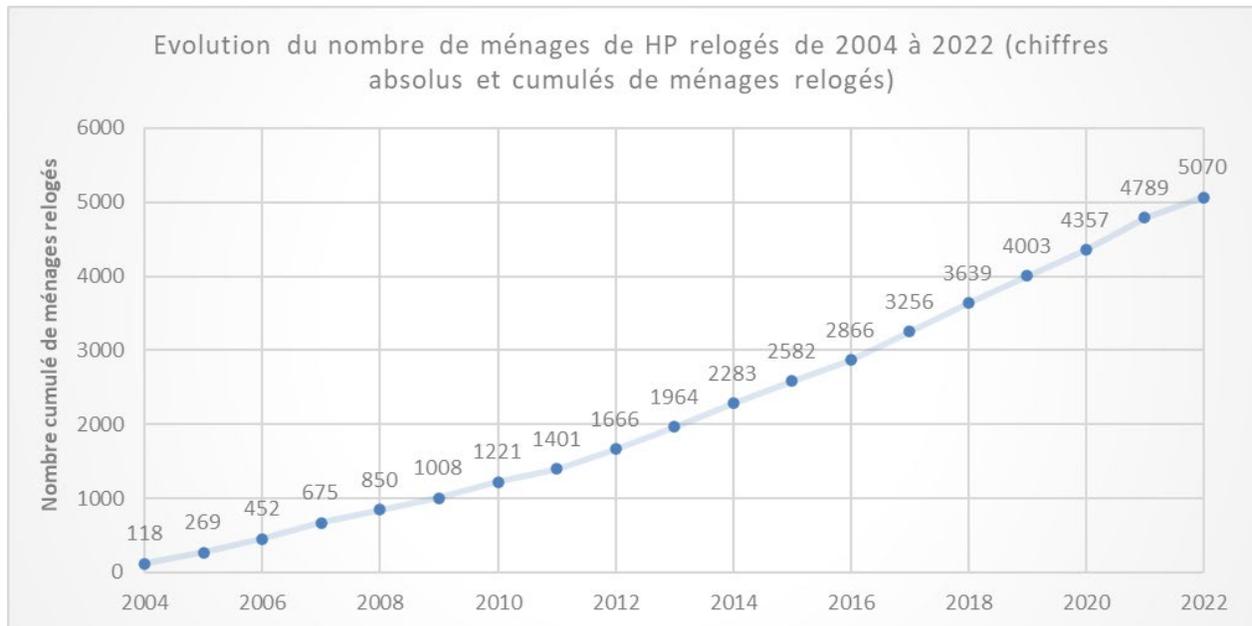
Sept pourcents ont choisi de changer d'équipement, les équipements d'accueil sont situés dans la même commune, dans d'autres communes HP, mais également parfois dans des communes non conventionnées.

En termes de proportion, signalons que le pourcentage de ménages sortants dont le devenir est inconnu reste significatif (8%).

Compte tenu de cette part d'inconnue, les autres résultats obtenus sont à considérer en termes de tendances. La répartition effective des destinations inconnues pourrait, en effet, modifier significativement les résultats.

Figure 15 : évolution du nombre de ménages de HP relogés de 2004 à 2022, en chiffres absolus et cumulés d'année en année.

Les données 2004-2021 concernent les relogements au sortir de tous les équipements tandis qu'à dater de 2022, on n'ajoute que les relogements au départ des équipements HP classiques (Phase 1 et Phase 2). En effet, les entrées et départs d'équipements en reconversion sont à considérer comme les mouvements de population au sein d'un quartier d'habitat traditionnel.

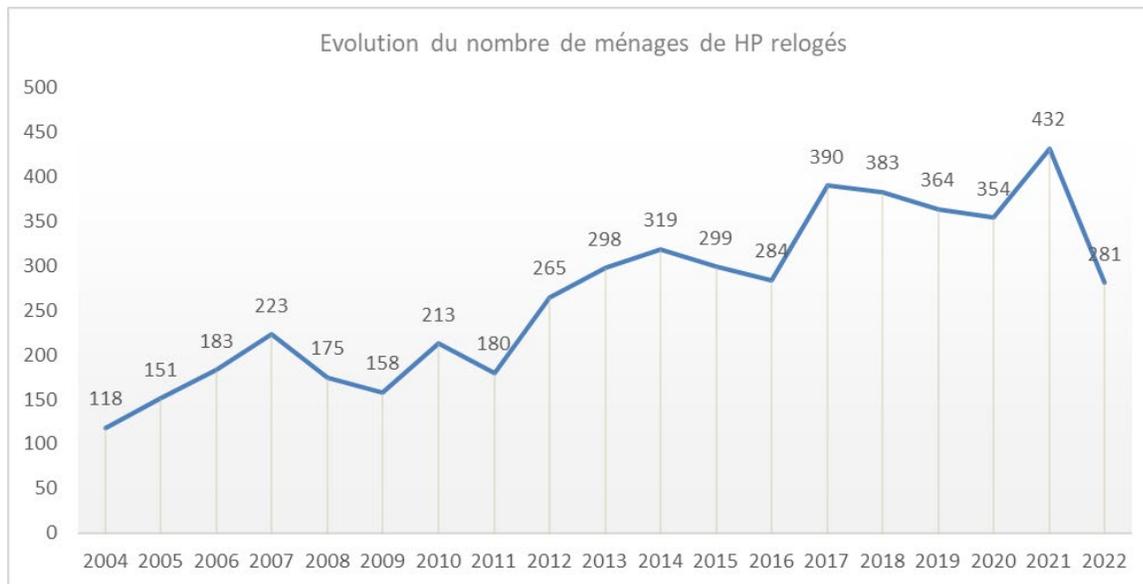


Pour l'année 2022, on comptabilise un total de 281 ménages dont le projet de relogement a abouti positivement, ce qui donne une proportion de 8% de ménages relogés sur l'ensemble des ménages HP.

Parmi ces ménages relogés, on trouve à la fois les 200 ménages sortants relogés en logement privé ou public et des habitants permanents qui quittent un ménage HP pour se reloger ailleurs en formant un nouveau ménage.

En chiffres cumulés, depuis le début du Plan HP, ce sont quelque 5070 ménages qui ont choisi de se reloger, sans que l'on ne connaisse toutefois la proportion des relogements qui ont été directement induits par la dynamique instaurée.

Figure 16 : évolution du nombre de ménages de HP relogés, en chiffres absolus par année, de 2004 à 2022.

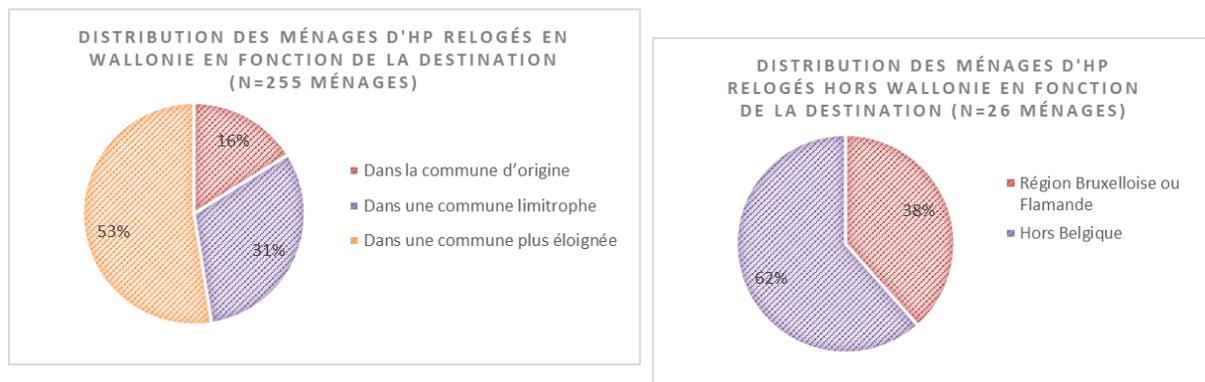


Le nombre de relogement chute en 2022 par rapport aux années qui précèdent, mais c'est lié au fait que ne sont plus comptabilisés les relogements au sortir des équipements en reconversion.

Il convient de mentionner que les comparaisons entre années sont malaisées, car les acteurs locaux ont été invités à comptabiliser à partir de 2017 comme « ménages relogés », outre les ménages sortants relogés, les habitants permanents qui quittent un ménage HP pour se reloger ailleurs et former un nouveau ménage (ex : un jeune qui quitte ses parents et se relogé seul ou accompagné). Cela peut expliquer des données haussières. En 2021, le nombre élevé de relogements était directement lié aux relogements forcés des ménages HP d'Esneux à la suite des inondations de juillet.

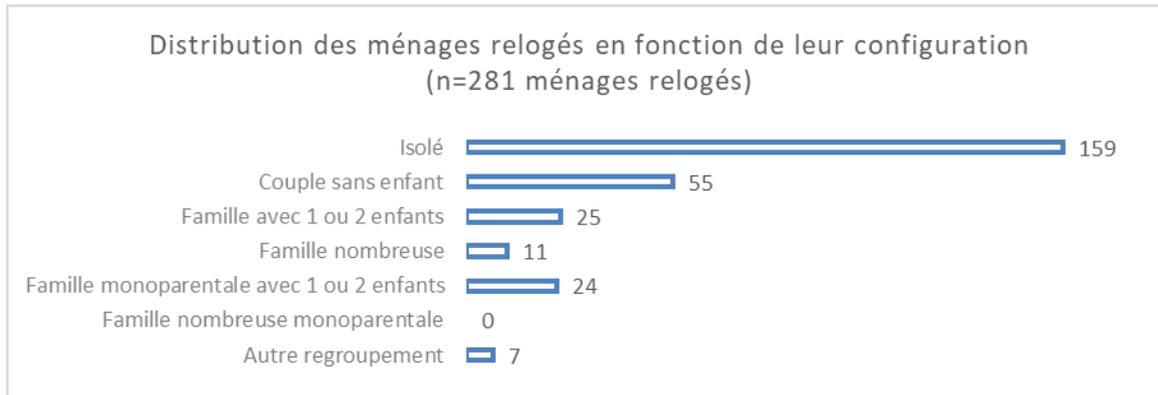
Figure 17 : distribution des ménages d'HP relogés en fonction de leur destination, pour l'année 2022.

Si l'on excepte 16 ménages qui se sont relogés hors Wallonie, les ménages relogés le sont principalement dans une commune éloignée de leur commune d'origine (53%). Un tiers d'entre eux se sont installés dans une commune limitrophe et les 16% restants ont pu se reloger au sein même de la commune initiale.



Il est important de constater que 84% des ménages relogés en Wallonie en 2022 ont trouvé un logement en dehors de leur commune d'origine. Ce constat peut être mis en relation avec l'offre de logements souvent insuffisante dans un certain nombre de communes HP, tant au niveau des logements en adéquation avec les revenus, le profil des ménages qu'avec les exigences des habitants permanents. Faute de trouver chaussure à leur pied dans leur commune d'origine, ceux qui sont vraiment motivés ou qui, à la suite d'un renon, sont obligés de se reloger, sont tenus d'aller voir plus loin.

Figure 18 : distribution des ménages relogés en fonction de leur configuration, pour l'année 2022.

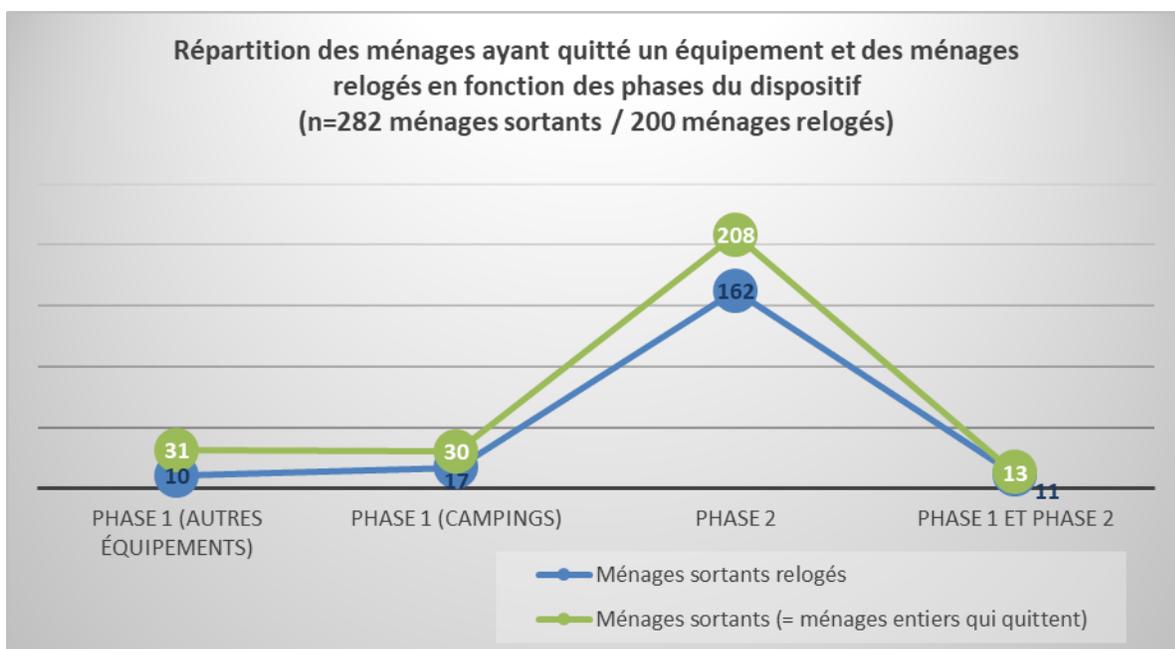


Partant de ce graphique, nous pouvons constater que plus de la moitié des ménages relogés sont des personnes isolées (57%). Cette proportion est à mettre en lien avec le fait que les isolés sont la catégorie de ménages la plus représentée parmi le public HP. Les couples sans enfant représentent 20% des relogements.

Les familles, prioritaires en matière de relogement dans le Plan HP, représentent 21% des ménages relogés. Parmi elles, ce sont surtout les familles avec un ou deux enfants, qu'elles soient ou non monoparentales, qui ont bénéficié d'un nouveau logement. Les familles nombreuses constituent un des publics prioritaires à reloger, mais il faut mentionner qu'il est particulièrement compliqué de trouver des logements assez grands et à un coût accessible pour garantir un espace de vie suffisant à ces familles.

Si les familles ne représentent qu'un cinquième des ménages relogés, il est éclairant de replacer ce chiffre sur une ligne évolutive. Elles étaient 13% à être relogées au début du dispositif. Il n'en demeure pas moins que les efforts doivent être poursuivis, sachant qu'hélas de nouvelles familles continuent à entrer, pour sans doute constater ensuite que cette solution d'habitat n'est pas nécessairement adaptée.

Figure 19 : répartition des ménages ayant quitté l'équipement et des ménages relogés en fonction des phases du dispositif, pour l'année 2022.



Précisons qu'il est ici question des ménages sortants et des ménages sortants relogés référencés à la figure 14 (d'où un chiffre moindre de relogements par rapport aux données du graphique 16 qui comptabilise également les HP quittant un ménage pour se reloger).

Pour chaque phase du dispositif, le nombre de ménages ayant quitté l'équipement excède nettement celui des ménages dont le relogement est connu des acteurs locaux. Ce premier constat est logique dès lors que comme le montre la figure 14, tous les ménages HP ne se relogent pas au sortir d'un équipement HP ; 8% se sont en outre dispersés sans que l'on ne connaisse leur devenir précis.

La Phase 1 – phase prioritaire du Plan HP où les départs devraient être davantage encouragés – comptabilise 21% de l'ensemble des ménages sortants. Parmi l'ensemble des ménages sortants de cette phase, le relogement de 44% a été identifié. En Phase 2, on dénombre 74% de l'ensemble des ménages sortants ; le nombre de ménages relogés identifiés y est de 78% du total des ménages partis de leur habitat. C'est dès lors en Phase 1 que l'on trouve la plus grosse proportion de ménages sortants non relogés dans un logement conventionnel ou dont le devenir est inconnu.

→ En synthèse

Pour l'année 2022, on comptabilise 281 projets de relogement qui ont abouti positivement. A l'échelle de l'ensemble des ménages HP, cela représente un taux de relogement de 6%.

En chiffres cumulés sur les années 2004 à 2022, le nombre de ménages relogés est de 5070 unités. Si le Plan HP a favorisé bon nombre de ces départs, certains sont aussi fortuits et indépendants du Plan HP.

Parmi les ménages connus relogés en 2022 :

- environ 16% ont trouvé un logement dans leur commune d'origine ;
- 57% des ménages relogés sont des personnes isolées, tandis que les familles, public prioritaire du Plan, représentent 21% des relogements ;
- les relogements identifiés sont majoritaires en nombre en Phase 2, mais ne représentent que 74% des ménages sortants de cette phase qui enregistre dès lors la plus grosse proportion de ménages sortants non relogés (en logement classique) ou dont le devenir est inconnu.

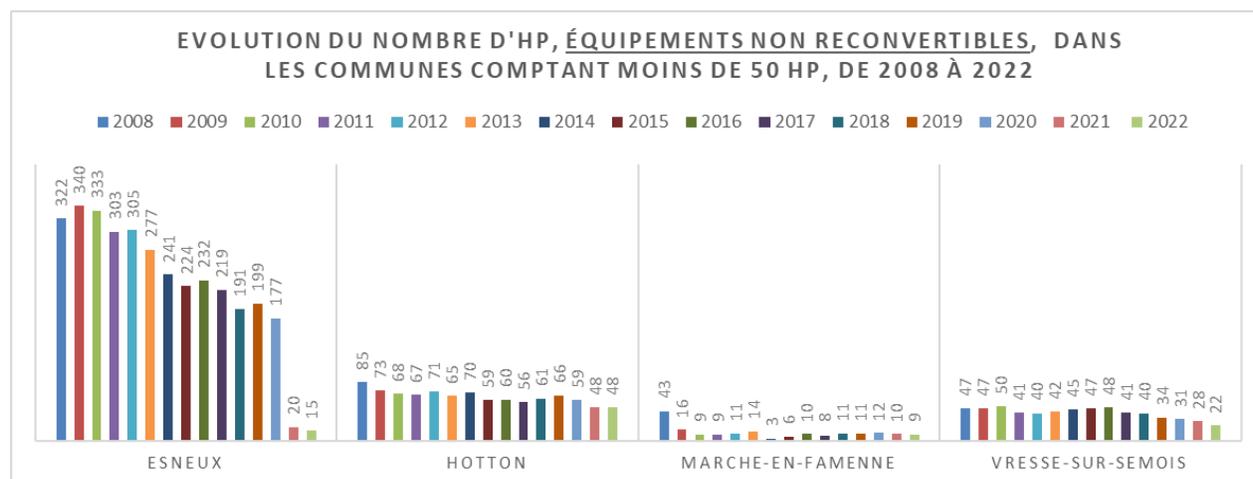
5. L'évolution du nombre d'habitants permanents en 2022

Les figures ci-dessous retracent l'évolution du nombre d'habitants permanents par année, en chiffres absolus, toutes phases confondues¹ sur la période 2008 à 2022. Quand un bâtonnet est manquant, cela implique que la commune concernée n'a pas rentré de données chiffrées pour l'année considérée.

Tenant compte du dénombrement de plus en plus précis des personnes non domiciliées dans les équipements, ces chiffres sont à considérer comme reflétant de manière presque exacte la réalité.

Pour en faciliter l'analyse et la lecture, nous avons choisi de mettre en regard des communes aux paysages HP comparables pour les différentes années. Dès lors, nous les avons regroupées en quatre groupes : moins de 50 RP, entre 51 et 199 RP, de 200 à 499 RP et, enfin, plus de 500 RP.

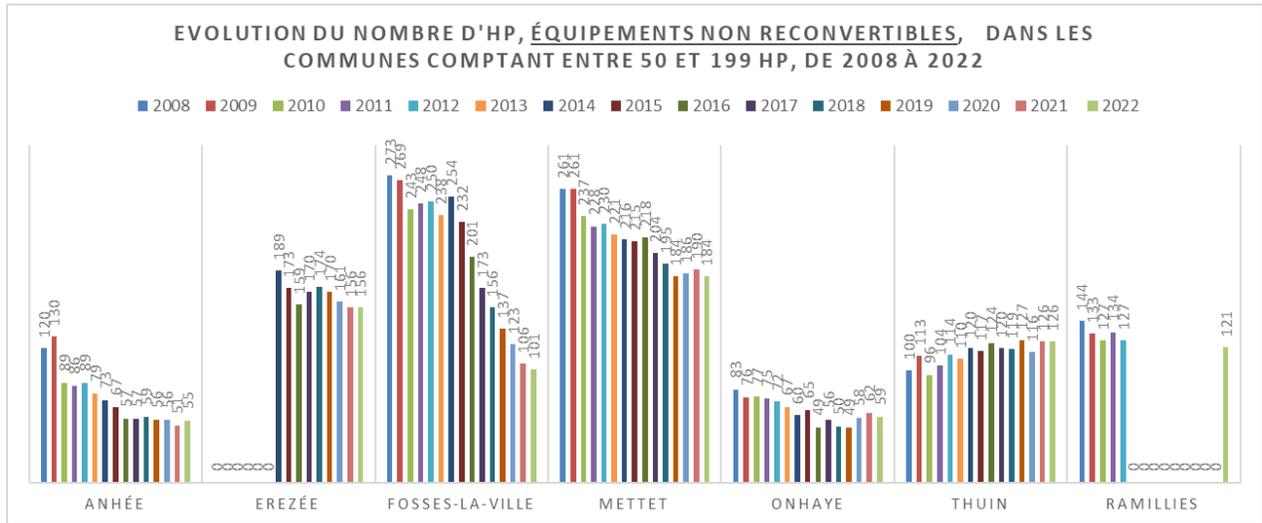
Figure 20 : évolution du nombre d'HP dans les communes comptant moins de 50 HP, de 2008 à 2022.



Globalement, nous constatons qu'il n'y a pas un profil-type d'évolution pour les communes de moins de 50 habitants permanents. Le plus grand constat reste toutefois la stabilisation ou la diminution du nombre d'habitants permanents présents sur les différents territoires communaux. Signalons la chute brutale enregistrée à Esneux en 2021 suite aux inondations de juillet 2021.

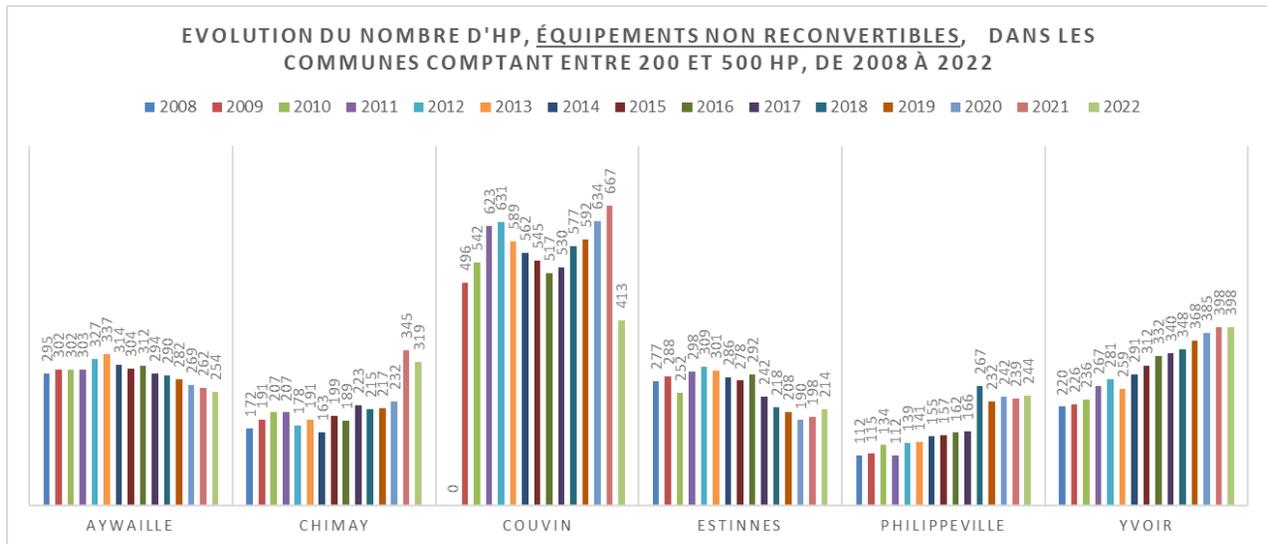
¹ Il s'agit exclusivement des communes HP pour lesquelles nous disposons des données. Or, certaines années, des communes n'ont pas rentré de données chiffrées. Ce fait explique que les données soient parfois manquantes selon l'année étudiée.

Figure 21 : évolution du nombre d'HP dans les communes comptant de 50 RP à 199 HP, de 2008 à 2022.



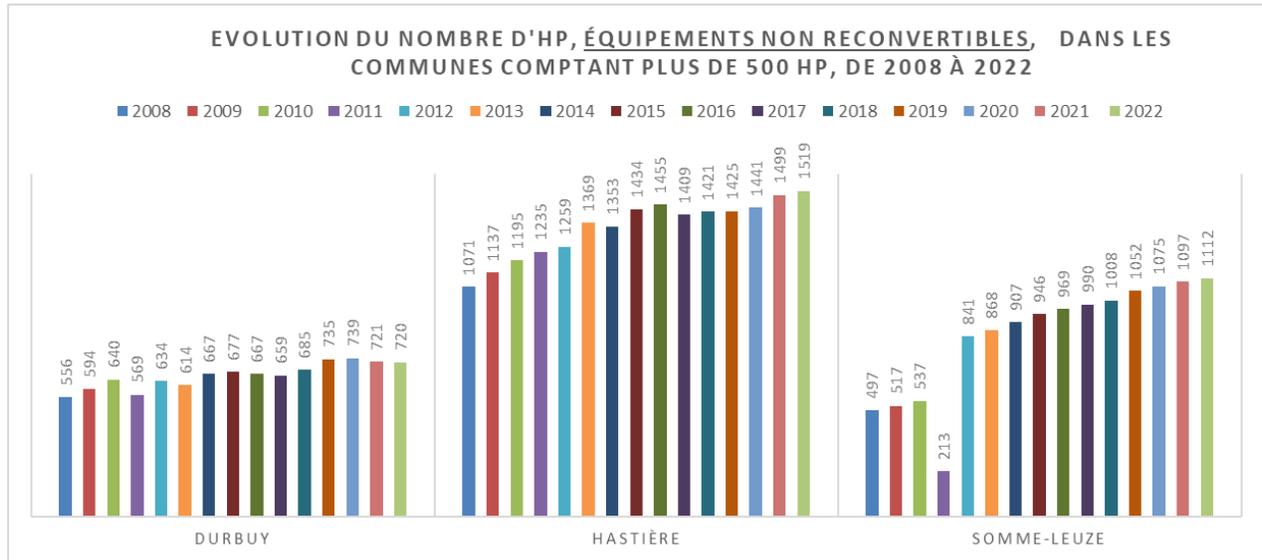
Dans certaines des communes comptant entre 51 et 199 habitants permanents, on assiste à une relative stabilité, voire à une diminution du nombre d'HP, les meilleurs exemples étant ceux de Fosses-la-Ville et d'Anhée où la vigilance en termes de maîtrise des entrées est de mise. A l'inverse, Thuin présentent une tendance haussière, certes non spectaculaire, mais qui appellent à la prudence.

Figure 22 : évolution du nombre d'HP dans les communes comptant de 200 HP à 500 HP, de 2008 à 2022.



Deux communes présentent une tendance à la hausse principalement marquée : Chimay et Yvoir. La dernière est d'ailleurs sortie du PHP car elle ne voyait pas comment agir concrètement et Chimay est n'est pas loin de suivre le mouvement. A Couvin, la baisse enregistrée n'est hélas pas due à de bons résultats, mais fait suite au retrait du parc la Forestière. Enfin, la situation de Philippeville doit être surveillée, la hausse d'il y a 5 ans étant liée à un ajout d'équipement.

Figure 23 : évolution du nombre d'HP dans les communes comptant plus de 500 HP, de 2008 à 2022.



C'est dans les communes où la problématique HP est la plus forte, que l'on observe hélas une tendance haussière constante.

Si l'on excepte la chute de 2011, liée à l'arrêt de la prise en compte des équipements reconvertis et l'accroissement de 2012 lié à l'ajout de nouveaux équipements, la situation de Somme-Leuze est particulièrement éclairante.

Il est intéressant de présenter l'évolution des habitants permanents en chiffres absolus pour l'ensemble de la période considérée.

Suivant le tableau ci-dessous, nous constatons que l'évolution du nombre d'habitants permanents sur la période de 2008 à 2022 présente un taux de croissance global positif de 30%. Toutefois, ce taux est biaisé par l'ajout des équipements de Somme-Leuze en 2012, par l'entrée d'Erezée dans le Plan en 2014 et celle de trois nouvelles communes en 2022 (Burdinne, Ferrières et Ramillies).

Au sein des autres communes, les bases de comparaison d'une année à l'autre ne sont par ailleurs pas rigoureusement identiques (certains équipements ajoutés, d'autres retirés), d'où la difficulté de tirer des conclusions pertinentes.

Si l'on se focalise sur les cinq dernières années, on a un taux de croissance de 2%. Ce taux est certes faible, mais néanmoins à surveiller car ce sont des équipements où la maîtrise des entrées est logiquement d'application.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Taux de croissance
Nombre d'HP (n=22 communes)	4750	5407	5387	5134	5920	5788	5972	6063	6057	5960	6086	6146	6187	6224	6186	30% 2% entre 2018 & 2022

→ En synthèse

Le phénomène HP est en régression dans certaines communes, de manière parfois marquée, tandis que le phénomène s'inverse dans la plupart des communes qui comptent plus de 500 habitants permanents.

De manière globalisée et en utilisant une base de comparaison similaire, le phénomène présente depuis 2018 une tendance haussière.

Il serait toutefois réducteur de s'arrêter aux seules données chiffrées globales. Il convient en effet de ne pas perdre de vue les mouvements de population importants constatés (entrées et sorties).

Sur une période plus longue (2008-2022), l'évolution du nombre d'habitants permanents présente un taux de croissance de 30%, mais les bases de comparaison d'une année à l'autre ne sont pas identiques, aussi convient-il de relativiser ce constat (entrées de nouvelles communes, entrées/sorties d'équipements). Par ailleurs, les équipements qui sortent du Plan HP sont généralement de petits équipements où le phénomène a pu être circonscrit contrairement aux équipements qui entrent et présentent parfois une problématique HP d'ampleur.

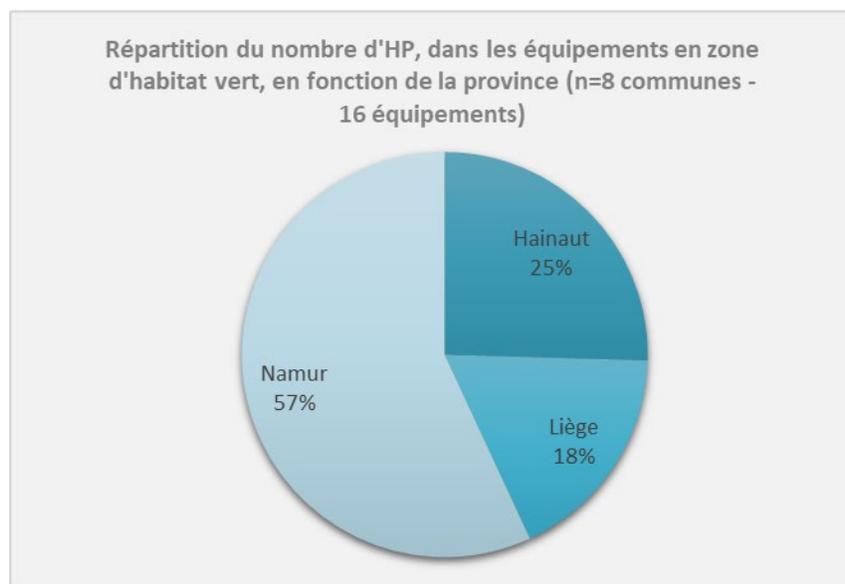
II. L'habitat vert.

Les reconversions en zone d'habitat vert concernent 8 communes et 16 équipements. La commune de Hastière a en effet retiré le Mont Meuse du processus en raison de l'impossibilité d'assumer les coûts de toutes les reconversions.

6. Les informations générales

Huit communes sont concernées par des reconversions en habitat vert. Ces 8 communes se répartissent dans 3 provinces (Namur, Hainaut et Liège).

Figure 25 : HP résidant dans des équipements reconvertis en zone d'habitat vert en fonction de la province (n= 8 communes)



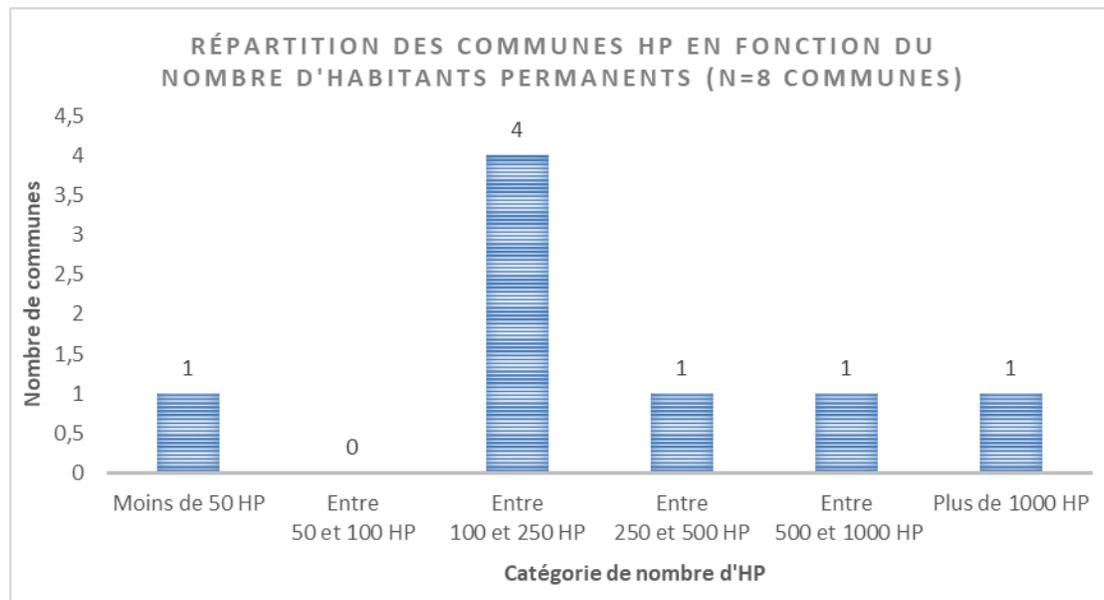
On constate que la province de Namur est celle où résident plus de la moitié des HP concernés. Ce pourcentage est principalement lié à la commune de Philippeville et à ses trois grands parcs en reconversion.

Parmi les 8 communes, 4 sont concernées pour l'ensemble de leurs équipements par le processus de reconversion en zone d'habitat vert (Froidchapelle, Sprimont, Walcourt et Wasseiges) tandis que les autres ont aussi des équipements Phase1 et/ou Phase2.

Ci-dessous, la liste des 8 communes concernées.

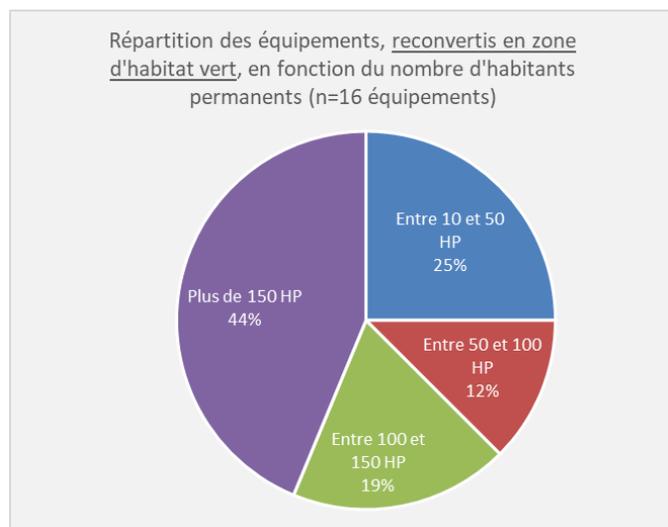
Communes HP	Provinces	Phases
Aywaille	Liège	Habitat vert (+P1 et P2)
Froidchapelle	Hainaut	Habitat vert
Hastière	Namur	Habitat vert (+P1 et P2)
Onhaye	Namur	Habitat vert (+ P2)
Philippeville	Namur	Habitat vert (+P1 et P2)
Sprimont	Liège	Habitat vert
Walcourt	Namur	Habitat vert
Wasseiges	Liège	Habitat vert

Figure 26 : répartition des communes HP en fonction du nombre d'habitants permanents dans ces équipements en HV, pour l'année 2022.



La majorité des communes (62%) comptent dans ces équipements moins de 250 HP. A l'opposé, la commune qui compte le plus d'habitants dans les parcs en reconversion est Philippeville, suivie de Froidchapelle.

Figure 27 : équipements reconvertibles en zone d'habitat vert et nombre d'HP (n= 16).

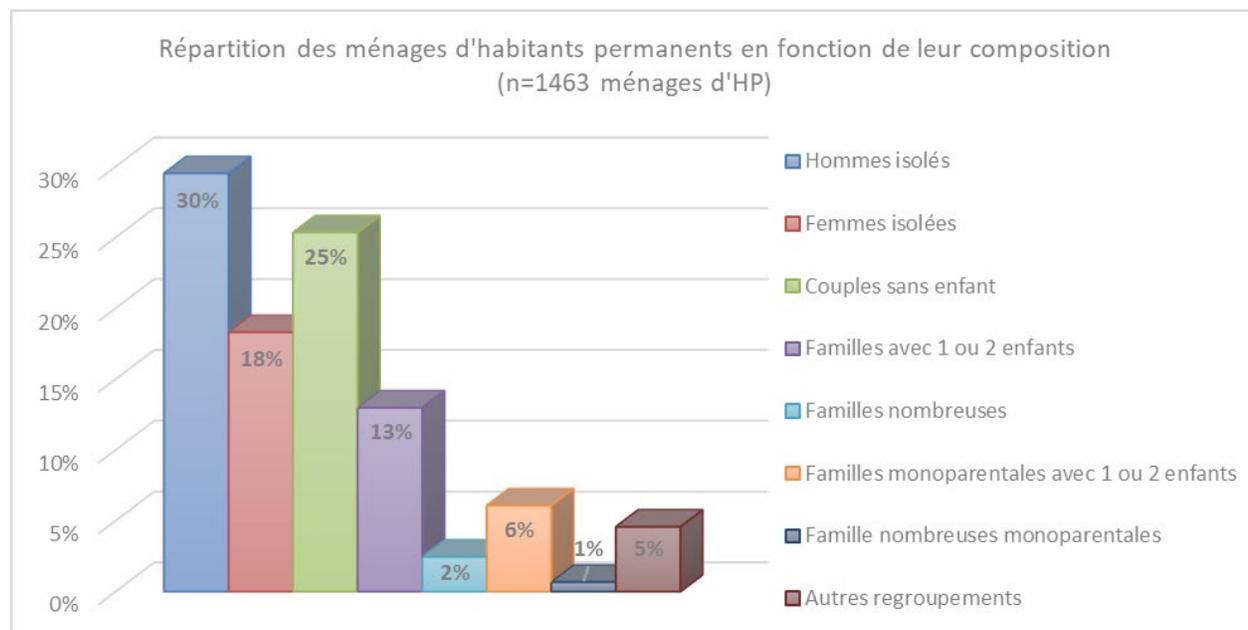


Le graphique présenté ci-dessus montre une certaine diversité et indique que ce ne sont pas uniquement de gros équipements en termes de population HP qui sont admis à la reconversion.

7. Les habitants permanents en 2022

Les 16 équipements en reconversion comptabilisaient 2742 habitants permanents fin 2022 (dont 0 non-domiciliés).

Figure 28 : répartition des ménages en fonction de leur composition, pour l'année 2022.



A la lecture du graphique ci-dessus, le premier constat concerne les ménages isolés. En effet, plus de la moitié des ménages HP (48%) ne sont composés que d'une seule personne, majoritairement des hommes (30%). Le deuxième profil de ménage le plus représenté est composé des couples sans enfant (25%). Dès lors, **73% des ménages sont des cellules familiales réduites (1 ou 2 personnes)**.

Les ménages comptant un ou plusieurs enfants représentent 22%, qu'il s'agisse de familles traditionnelles ou de familles monoparentales.

Dans les prochaines années, il pourrait être intéressant de vérifier si les reconversions attirent certains types de ménages en particulier, par exemple des familles.

→ En synthèse

Pour l'année 2022, 8 communes sont concernées par les reconversions (4 exclusivement par les reconversions) et 16 équipements. Les habitants permanents de ces équipements résident pour 57% en province de Namur.

Ces 16 équipements comptabilisaient un total de 2742 habitants permanents fin 2022, ce qui correspond à 1463 ménages, dont 73% sont des cellules familiales réduites.

La majorité des communes (62%) hébergent dans ces équipements moins de 250 HP. Celles qui en comptent le plus sont Philippeville suivie de Froidchapelle. Si l'on se place au niveau des équipements, 44% comptent plus de 150 habitants permanents. A l'opposé, 25% comptent moins de 50 habitants permanents.

8. L'habitat et son occupation 2022

Figure 29 : l'habitat permanent dans ces équipements

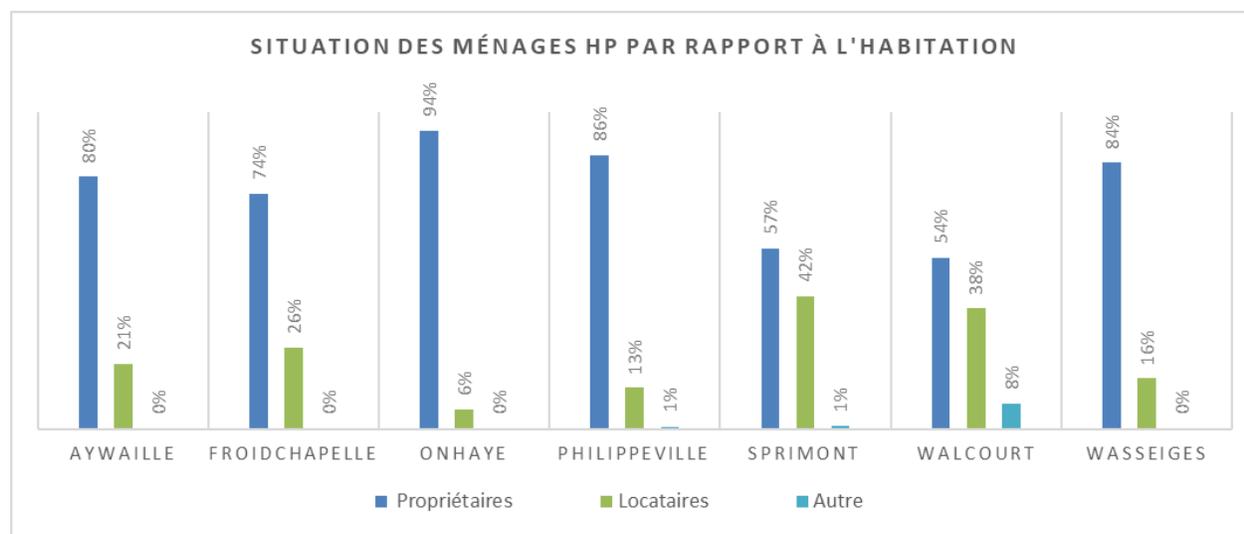
Une des conditions pour être admis à la reconversion était que l'habitat permanent soit majoritaire dans l'équipement. Si l'on excepte le cas d'Onhaye, qui atteint juste les 50 %, dans la plupart des autres communes on est largement au-delà. Il conviendra de voir dans les années à venir, si la proportion d'habitants permanents augmente suite aux reconversions et au fait qu'il n'y a plus de réelle maîtrise des entrées (si ce n'est parfois une vigilance maintenue sur la salubrité des biens).

	Nombre d'habitations totales dans le/les équipement(s)	Habitations occupées en habitat permanent (%)
Aywaille	167	81%
Froidchapelle	667	64%
Hastière	169	88%
Onhaye	34	50%
Philippeville	676	81%
Sprimont	89	73%
Walcourt	83	90%
Wasseiges	77	88%
Total	1962	78%

Figure 31 : la situation des ménages HP par rapport à l'habitation

Le graphe ci-dessous montre que les HP des équipements en reconversion sont majoritairement propriétaires de leur bien, même si à Sprimont et Walcourt, les locations représentent une part significative du parc immobilier et appelleront à la vigilance quant à la qualité de l'habitat proposé.

A cet égard, les 8 communes ont été informées que le permis de location s'appliquait désormais à l'habitat léger présent dans les 16 équipements. Il conviendra d'analyser comment elles se sont saisies de ce nouveau dispositif. Les 8% de « autre » à Walcourt concernent des situations où des membres d'une famille vivent sur une parcelle appartenant à un autre ménage HP, sans être ni locataires ni propriétaires du bien (ex : des enfants qui vivent sur une parcelle appartenant aux parents).



Dans les graphes ci-après, il s'agit d'apprécier la qualité de l'habitat des locataires et des propriétaires afin de vérifier si le statut d'occupation influence la qualité du bien. Cette appréciation a été effectuée à la grosse louche par les acteurs HP qui ne disposent pas nécessairement des compétences techniques nécessaires, sur la base de leurs constats visuels, de leur connaissance de terrain (quand ils entrent chez les gens), mais est néanmoins indicative.

Figure 32 : l'appréciation de l'habitat des ménages HP locataires

Appréciation de l'habitat des ménages HP locataires	Correct	A améliorer	Insalubre
Aywaille	80%	20%	0%
Froidchapelle	54%	42%	4%
Hastière	66%	26%	8%
Onhaye	70%	18%	12%
Philippeville	75%	23%	2%
Sprimont	37%	56%	7%
Walcourt	38%	17%	45%
Wasseiges	100%	0%	0%

Lors des comités d'accompagnement, l'attention des communes a été attirée sur le % d'habitations insalubres et sur une réaction attendue dans leur chef. En effet, la finalité des reconversions, outre la sécurisation juridique des habitants et l'équipement des parcs (impétrants), vise aussi à améliorer progressivement la qualité de l'habitat, y compris l'habitat léger. Or, au sein des équipements, les locataires représentent le public le plus vulnérable tandis que des bailleurs retirent des profits non négligeables de la mise en location de biens particulièrement vétustes.

Figure 33 : l'appréciation de l'habitat des ménages HP propriétaires

Appréciation de l'habitat des ménages HP propriétaires	Correct	A améliorer	Insalubre
Aywaille	87%	12%	2%
Froidchapelle	71%	27%	2%
Hastière	66%	26%	8%
Onhaye	95%	5%	0%
Philippeville	85%	12%	2%
Sprimont	57%	35%	8%
Walcourt	83%	12%	5%
Wasseiges	87%	12%	1%

A l'égard des propriétaires, le pourcentage d'habitat correct est en hausse, mais des habitats insalubres sont néanmoins présents et mériteraient aussi une attention. Il s'agira dans un premier temps de comprendre pourquoi des propriétaires occupants vivent dans un habitat insalubre et de leur proposer les aides adéquates pour améliorer leur bien.

Figure 34 : la situation des habitations HP par rapport aux réseaux d'impétrants publics

Il s'agit ici d'apprécier la proportion d'habitations HP reliées aux réseaux d'impétrants publics (= les ménages sont en possession d'un contrat direct avec le fournisseur d'eau public ou avec un fournisseur d'électricité).

Il se peut que l'équipement était déjà équipé avant le processus de reconversion. A l'inverse, si les travaux n'ont pas été effectués ou sont toujours en cours, il est possible qu'aucune parcelle ne soit encore reliée à un réseau public.

Habitations HP reliées aux réseaux d'impétrants publics par équipement	Habitations HP reliées à l'eau	Habitations HP reliées à l'électricité
Aywaille - Domaine du Chant d'Oiseaux	100%	100%
Aywaille - Gibet de Harzé	100%	100%
Froidchapelle - Le Bosquet	0%	100%
Froidchapelle - Le Chénia	0%	100%
Froidchapelle - Le Cul de Cheval	0%	100%
Hastière - Fosse dondaine	100%	0%
Hastière - Grand Trône - Baty Haviat	0%	0%
Hastière - Les Journaux	100%	0%
Hastière - Ma Campagne	100%	100%
Onhaye - Domaine Miaflower	100%	100%
Philippeville - Domaine de la Forêt	0%	0%
Philippeville - Domaine des Valisettes	100%	1%
Philippeville - Domaine du Bois de Roly	100%	0%
Sprimont - Domaine Hautes-Fagnes Relax	100%	0%
Walcourt - Domaine du Bois de Thy	100%	100%
Wasseiges - Domaine du Clos du Lac	100%	100%

Parmi les 16 équipements, seuls 2 ne sont équipés ni en eau ni en électricité. A l'opposé, 6 sont équipements pour les deux. Dans les autres, l'infrastructure est présente pour au moins un des deux postes.

→ En synthèse

A l'exception de la commune d'Onhaye qui atteint juste 50% d'habitat permanent dans son équipement en reconversion, l'habitat permanent représente une part conséquente des parcelles occupées dans les autres communes.

Les ménages occupants y sont majoritairement propriétaires de leur habitat, même si les locataires sont quand même nombreux à Sprimont et Walcourt, de sorte que la vigilance est de mise, notamment en regard de l'application du permis de location à l'habitat léger.

L'habitat HP est globalement correct, mais un pourcentage parfois élevé de biens insalubres (45% des locations HP à Walcourt) appelle une réaction des communes, d'autant plus ciblée à l'égard des locations où les occupants sont particulièrement vulnérables.

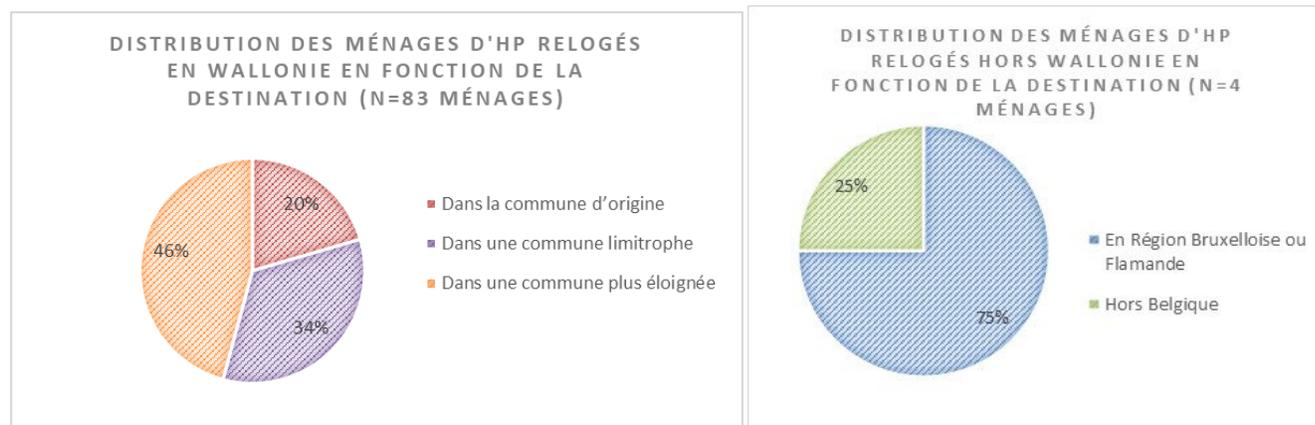
Dans la majorité des équipements (87%), les habitations HP sont au moins reliées à un réseau d'impétrant public (eau ou électricité). Dans 37% des équipements, elles sont mêmes reliées aux deux réseaux.

9. Relogements au départ des équipements en reconversion

En 2022, 87 ménages ont quitté un équipement en reconversion en vue d'un relogement. Dans la mesure où seuls les ménages identifiés par les acteurs locaux sont ici répertoriés, le nombre réel de ménages relogés est sans nul doute supérieur.

Figure 35 : distribution des ménages d'HP relogés en fonction de leur destination, pour l'année 2022.

Si l'on excepte 4 ménages qui se sont relogés hors Wallonie, les ménages relogés le sont principalement dans une commune éloignée de leur commune d'origine (46%). Un tiers d'entre eux se sont installés dans une commune limitrophe et les 20% restants ont pu se reloger au sein même de la commune initiale.

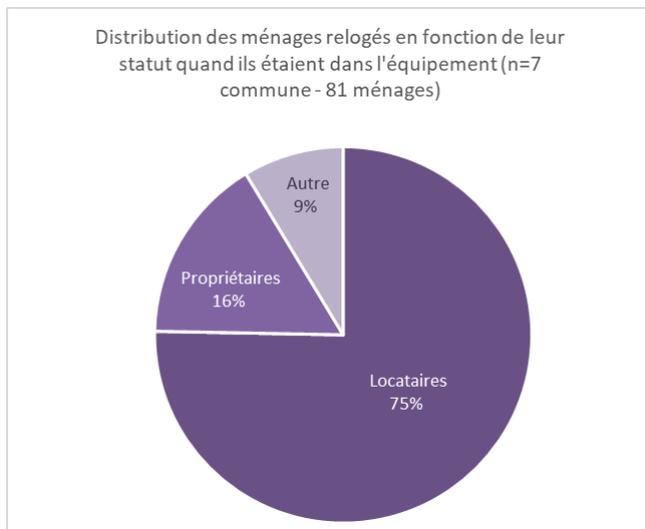


Il est important de constater que 80% des ménages relogés en Wallonie en 2022 ont trouvé un logement en dehors de leur commune d'origine. Ce constat peut être mis en relation avec l'offre de logements souvent insuffisante dans un certain nombre de communes HP, tant au niveau des logements en adéquation avec les revenus, le profil des ménages qu'avec les exigences des habitants permanents.

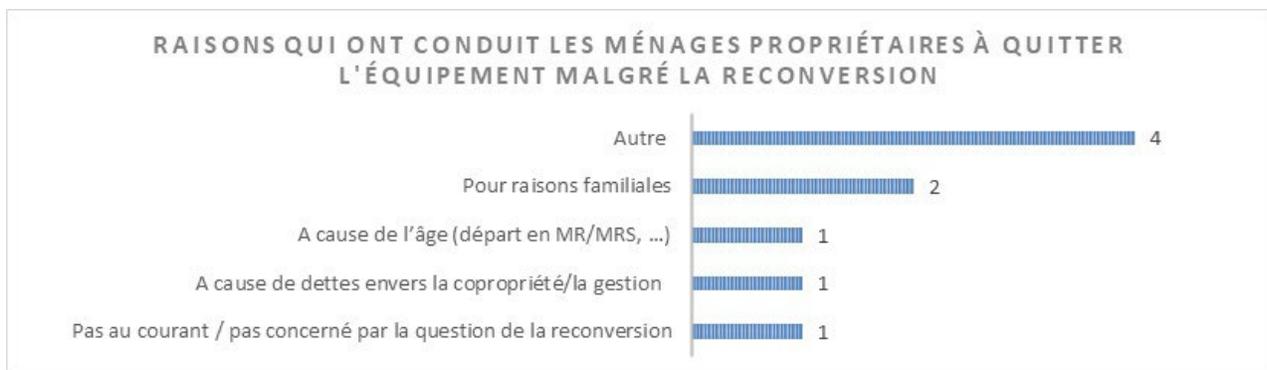
Figures 36 : statut des ménages relogés quand ils étaient dans l'équipement et raisons des relogements

Il s'agit de vérifier si les relogements concernent plutôt les locataires et si le processus de reconversion a tendance à stabiliser les propriétaires ou si les relogements concernent indistinctement les locataires et les propriétaires, et de comprendre les raisons de ces relogements.

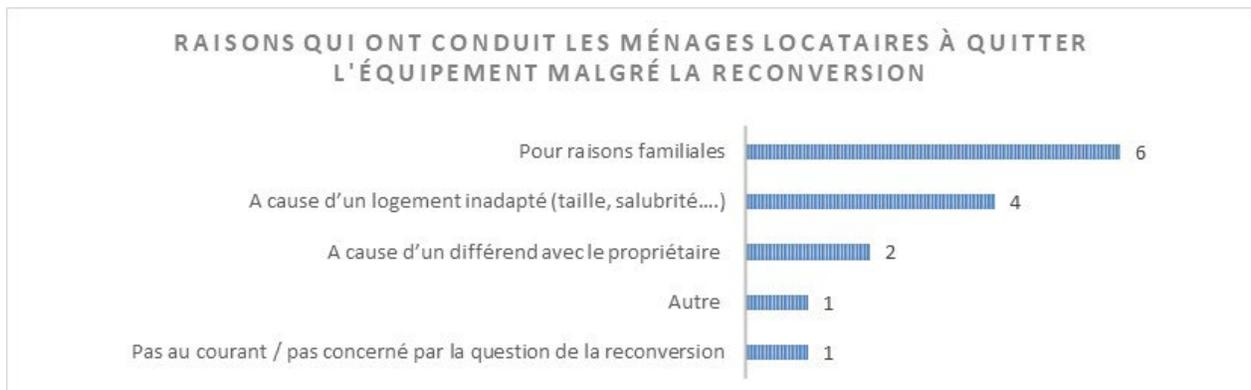
Sachant que la commune de Hastière n'a pas été en mesure de répondre à la question, le graphe ci-dessous, montre que la grosse majorité des relogements (75%) concerne des ménages qui étaient locataires dans l'équipement. Il n'en demeure pas moins que 16% de propriétaires ont aussi quitté.



Essayons maintenant de comprendre les raisons qui conduisent ces ménages à quitter ces équipements alors que les reconversions devraient logiquement avoir tendance à les stabiliser (amélioration en cours ou à venir des infrastructures). Les communes étaient invitées pour chaque profil, à cocher maximum trois raisons expliquant les départs.



Autre : 1 : Logement insalubre - 1 : raison inconnue - 2 : vente car ne se plaisaient plus (trop l'un à côté des autres/voulaient plus d'espace)



Autre :

1: raison professionnelle - 1: Non domicilié en 2022 - 1: renon locatif envoyé par le propriétaire pour travaux

Que ce soit pour les propriétaires ou les locataires, on voit que les raisons familiales sont mentionnées de même que des raisons liées au logement (insalubre, inadapté). Une action sur la qualité de l'habitat pourrait donc conduire à stabiliser ces personnes. Des différends sont aussi mentionnés (que ce soit avec le bailleur ou avec la copropriété).

→ En synthèse

En 2022, 87 ménages ont quitté un équipement en reconversion en vue d'un relogement. Parmi les ménages relogés en Wallonie, 80% le sont hors de leur commune d'origine.

75% des relogements concernent des ménages qui étaient locataires dans l'équipement. Parmi les raisons qui expliquent ces relogements dans des équipements où les reconversions devraient être de nature à stabiliser les gens, les principales raisons mentionnées sont d'ordre familial ou sont liées au logement (insalubre, inadapté). Des conflits avec la copropriété ou avec son bailleur sont aussi évoqués.

CONCLUSIONS

Fin 2022, 26 communes étaient conventionnées avec la Région wallonne pour la mise en œuvre du Plan Habitat Permanent.

Cet état des lieux est le premier à présenter de manière séparée le Plan HP classique (Phase 1 et 2) et les reconversions en habitat vert.

Pour le PHP classique, 22 communes totalisaient 126 équipements hébergeant quelque 6146 habitants permanents (3617 ménages) au 31 décembre 2022.

La problématique HP qui a affiché un recul pendant quelques années en chiffre absolu, présente depuis 2018, une tendance haussière de 2%. Les bases de comparaison ne sont toutefois pas rigoureusement identiques (nouvelles communes, ajouts/retraits d'équipements).

Si le phénomène est en régression dans certaines communes, il est hélas en augmentation constante dans d'autres communes.

Force est d'admettre que les disparités entre communes sont largement liées aux pratiques et orientations politiques locales. Ainsi, la maîtrise des entrées, axe prioritaire du Plan HP actualisé et maintenue dans le Plan réactualisé de décembre 2021, est activement travaillée dans certaines communes et commence à produire des résultats, tandis que d'autres communes sont nettement moins actives en ce domaine.

Certes, certaines communes comme Somme-Leuze (où le phénomène progresse), Durbuy (où le phénomène progresse) et Mettet (où le phénomène est globalement en baisse), continuent à nourrir des espoirs de reconversion pour certains équipements, mais les perspectives dans d'autres communes sont nettement plus floues, alors qu'une forte tendance haussière est présente (Chimay). La commune d'Yvoir, constatant son impuissance en enrayer une hausse constante des habitants permanents, a d'ailleurs demandé son retrait du dispositif début 2023.

Retenons également, que l'année 2022 a permis à 281 projets de se concrétiser par un relogement effectif.

Pour l'habitat vert, 8 communes totalisaient 16 équipements hébergeant quelque 2742 habitants permanents (1463 ménages) au 31 décembre 2022. Le taux d'occupation HP y est en moyenne de 78%.

Des actions devront être développées par les communes pour tirer la qualité de l'habitat vers le haut (mise en œuvre du permis de location pour l'habitat léger notamment).

L'année 2022 présente, pour le PHP classique, un bilan négatif avec une progression de la problématique HP malgré l'assainissement « forcé » de plusieurs équipements d'Esneux suite aux inondations de juillet 2021. Ce bilan doit être tempéré par le fait que 3 nouvelles communes ont rejoint la dynamique début 2022, mais malgré tout, la tendance haussière dans les équipements non reconvertis, toutes phases confondues est bien présente et appelle le nécessaire déploiement par la Wallonie des actions du Plan Habitat Permanent réactualisé de manière à donner des leviers d'action complémentaires aux communes.

Editeur responsable : Marco Aliboni, Directeur général.

Chef de service : Christine Ramelot, Inspectrice générale

Agents traitants : Myriam Daniel, Attachée (analyse et rédaction), Audrey Dupuis, Gradué (traitement statistique)

ANNEXE : LISTE DES COMMUNES HP CONCERNÉES PAR L'ÉTAT DES LIEUX 2022 ÉQUIPEMENTS CONCERNÉS ET NOMBRE D'HABITANTS PERMANENTS

Commune	Nom de l'équipement	Statut de l'équipement	Plan de secteur	31-12-22			
				Domic	Non domic	HP	Ménages
Anhée	Le Mollignia	Caravanage	Loisirs	55	0	55	28
	Les Viviers	Domaine	Loisirs				
	Le Clavia	Autre équipement	Loisirs				
	Le Bois du Marly	Autre équipement	Forestière				
	La Sapinette (extension 2017)	Autre équipement	Loisirs				
Aywaille	Château de Dieupart	Camping touristique	ZACC - aléa élevé	499	7	506	278
	Plein Soleil	Camping touristique	Loisirs - aléa élevé				
	Rue du Fond	Rue à caractère de seconde résidence	Loisirs - aléa élevé 95%				
	Le Val du Promontoire	Parc résidentiel de week-end	Loisirs - aléa moyen 60%				
	Domaine du Chant d'Oiseaux	Parc résidentiel de week-end	Loisirs				
	Gibet de Harzé	Parc résidentiel de week-end	Loisirs				
	Pré de Lhoneux, 42	Abri de fortune	Forestière				
	Heid du Pouhon 29,33 et 47 (actu 2017)	Abri de fortune	Habitat à caractère rural				
	Route de Cwimont 51A,51B,51C, 51E, 51I (actu 2017)	Rue à caractère de seconde résidence	Agricole				
	Awan-Wacostet	Rue à caractère de seconde résidence	Agricole				
	Rue de Marche 26, 26A, 28, 28A, 28B (extension 2014)	Abri de fortune	Forestière				
	Rue du Chemin de Fer 3B et 7B (extension 2014)	Abri de fortune	Habitat à caractère rural				
	Hé Copin 1 (extension 2014)	Abri de fortune	Activité économique mixte				
	Clos Marquet 2 (extension 2014)	Abri de fortune	Habitat à caractère rural				
	Burdinne	Parc de Renoz	Parc résidentiel de week-end				
Chimay	Camping de Chimay (communal)	Camping touristique	Loisirs 85% - habitat à caractère rural	319	0	319	197
	Domaine de la longue Taille	Parc résidentiel de week-end	Loisirs - aléa faible				
	Le Val d'Oise	Parc résidentiel de week-end	Loisirs - aléa faible				

Commune	Nom de l'équipement	Statut de l'équipement	Plan de secteur	31-12-22			
				Domic	Non domic	HP	Ménages
Couvin	Le Roi Soleil 1	Camping touristique	Loisirs	413	0	413	252
	Le Roi Soleil 2	Camping touristique	Loisirs				
	Les Chenaux	Autre équipement	Loisirs et forestière - aléa élevé 95%				
	Le Caillou d'eau	Autre équipement	Loisirs et agricole- aléa élevé 25%				
	Les Roches 2	Autre équipement	Loisirs				
	Domaine des Ecureuils	Autre équipement	Loisirs				
	Domaine du Camp Royal	Parc résidentiel de week-end	Loisirs				
	Domaine du Martin Pêcheur	Autre équipement	Loisirs - aléa élevé 10%				
	Les Roches 1	Autre équipement	Loisirs				
	Les Bouvreuils (extension 2019)	Autre équipement	Loisirs				
	Les Lisieux	Abri de fortune	Agricole				
	La Carrière du Parrain	Abri de fortune	Agricole				
	Rue de la Foulerie, 16 (ex Les Rochettes) cadastre C 391C2	Abri de fortune	Équipement communautaire et service public				
	Le Savary	Abri de fortune	Agricole - aléa faible				
Rue Augile (cadastre : B 214B)	Abri de fortune	Agricole et forestière					
Durbuy	Active Outdoor Events	Camping non autorisé	Loisirs	720	0	720	431
	Les Rives de l'Ourthe	Domaine	Loisirs				
	Tier de Rinze	Rue à caractère de seconde résidence P1/P2	Loisirs, forestière, agricole - aléa élevé 19%				
	Rosa-Pré	Camping non autorisé	Loisirs - aléa élevé				
	Aux Frênes	Camping non autorisé	Loisirs et agricole - aléa élevé				
	Le Grand Bru	Camping non autorisé	Loisirs				
	La Belle Ourthe	Parc résidentiel de week-end	Loisirs - aléa élevé 98%				
	Chemin des Grottes 25 (extension 2015)	Abri de fortune	Agricole - aléa élevé				
	Inzé Prés	Rue à caractère de seconde résidence	Habitat, loisirs agricole- aléa élevé 75%				
	Les Macralles	Parc résidentiel de week-end	Loisirs - aléa faible				
	Le Val de l'Ourthe	Parc résidentiel de week-end	Loisirs - aléa moyen 5%				
	Vanne Navet/Chemin de Sy	Rue à caractère de seconde résidence	Espace vert - aléa élevé 10%				

Commune	Nom de l'équipement	Statut de l'équipement	Plan de secteur	31-12-22			
				Domic	Non domic	HP	Ménages
Durbuy (suite)	Les Ardennes Ensoleillées	Autre équipement	Loisirs				
	Les Hazalles n°7, 21, 23	Rue à caractère de seconde résidence	Forestière				
	Les Arcades	Rue à caractère de seconde résidence	Espace vert et zone de service d'équipement-aléa élevé 15%				
	Longchamps	Rue à caractère de seconde résidence	Agricole				
	Inzé Ferire	Rue à caractère de seconde résidence	Agricole				
	Bois des Mignéés	Lotissement de seconde résidence	Loisirs - aléa faible				
	Cou de Chasse	Lotissement de seconde résidence	Loisirs				
	Bohon	Rue à caractère de seconde résidence	Agricole				
	Chemin de la Pyramide (parcelles en fin de rue)	Rue à caractère de seconde résidence	Habitat à caractère rural				
	Rue Lamorteau	Rue à caractère de seconde résidence	Loisirs, forestière				
	Rue de la Somme	Lotissement de seconde résidence	Loisirs - aléa faible				
	Lotissement des Closeries	Lotissement de seconde résidence	Loisirs - aléa faible				
Erezée (adhésion 2014)	Moulin de Méline	Camping touristique	Loisirs et agricole - aléa faible et moyen	154	2	156	92
	Thier de Hazeilles	Camping touristique	Habitat à caractère rural				
	Le Val de l'Aisne (extension 2017)	Camping touristique	Loisirs et forestière				
	Parc résidentiel de l'Aisne	Parc résidentiel de week-end	Loisirs, habitat à caract. rural et forestière				
	Zone A: rue des Stoqueux n° 4, 27,28,28A,75, 76, 83 - chemin des Fontaines n°3, 21, 49, 70, 71, 74, 76 - rue Biron dai n°43, 44 (actualisation 2017)	rue à caractère de seconde résidence	Loisirs et agricole				
	Zone B: rue des Chênes n°16, 50A, 51, 74 - rue des Sapins n°58 - rue Terre-Telle n°3 - rue des Merles n°6 (actualisation 2017)	rue à caractère de seconde résidence	Loisirs				
	Zone C et D: rue du Corêt n°15, 21 - rue du 150é anniversaire n°2, 6, 12 - rue Sy-Fays n°11, 19, 20 (actualisation 2017)	rue à caractère de seconde résidence	Loisirs et agricole				
	rue de la Namance n°1, 2, 3,3A, 4, 6 et 7 (actualisation 2017)	Abri de fortune	agricole et forestière				

Commune	Nom de l'équipement	Statut de l'équipement	Plan de secteur	31-12-22			
				Domic	Non domic	HP	Ménages
Esneux	Domaine du Pont de Mery	Parc résidentiel de week-end	Loisirs - aléa élevé 100%	14	1	15	13
	Halleux	Parc résidentiel de week-end	Loisirs et Habitat - aléa élevé 100%				
	Gonda	Parc résidentiel de week-end	Habitat - aléa élevé 100%				
	Enclos fleuri	Parc résidentiel de week-end	Loisirs - aléa élevé 100%				
	Domaine Aval de l'Ourthe	Parc résidentiel de week-end	Loisirs - aléa élevé 100%				
	Sentier de Mery	Rue à caractère de seconde résidence	Habitat et loisirs - aléa élevé 100 %				
	Rue Profonde Forrière (sauf n°4)	Rue à caractère de seconde résidence	Habitat - aléa élevé 100%				
Estinnes	Domaine de Pincemaille	PRWE non autorisé	Loisirs et forestière - aléa faible	214	0	214	97
	Chêne-Houdiez	PRWE non autorisé	Loisirs				
Ferrières	Site des allées de Sy	Autre équipement	Loisirs	35	13	48	37
Fosses-la-Ville	Val Treko	Domaine	Loisirs - aléa faible	99	2	101	71
Froidchapelle	Le Cul de Cheval	Parc résidentiel de week-end	Loisirs	698	0	698	434
	Le Bosquet	Parc résidentiel de week-end	Loisirs				
	Le Chénia	Parc résidentiel de week-end	Loisirs - aléa faible				
Hastière	Thylère Meuse (extension 2013)	Parc résidentiel de week-end	Loisirs - aléa élevé 100%	1707	0	1707	1109
	Le Beau Site	Parc résidentiel de week-end	Loisirs - aléa élevé 65%				
	Domaine de la Vallée de Han	PRWE non autorisé	Loisirs - aléa élevé 60%				
	Domaine du Bois de Lens	Parc résidentiel de week-end	Loisirs				
	Taille-des-Ry - Fosse aux loups	Parc résidentiel de week-end	Loisirs				
	Domaine de Relax-Meuse	PRWE non autorisé	Loisirs				
	Eden Haute-Meuse (inclus Oiseaux)	Parc résidentiel de week-end	Loisirs				
	Mont Meuse	PRWE non autorisé	Loisirs				
	Trou-de-Tasson	PRWE non autorisé	Loisirs				
	Les Coquelicots	PRWE non autorisé	Loisirs				
	Plein Sud	Parc résidentiel de week-end	Loisirs				

Commune	Nom de l'équipement	Statut de l'équipement	Plan de secteur	31-12-22			
				Domic	Non domic	HP	Ménages
Hastière (suite)	Les Journaux	Parc résidentiel de week-end	Loisirs				
	Le Cortil du Meunier	Parc résidentiel de week-end	Loisirs, habitat				
	Domaine de Fauvin	Parc résidentiel de week-end	Loisirs				
	Fosse dondaine	Parc résidentiel de week-end	Loisirs				
	Hurlevent	PRWE non autorisé	Loisirs				
	Edelweiss	PRWE non autorisé	Loisirs, habitat				
	Le Clos du Feron	PRWE non autorisé	Habitat				
	Bois de Wagne	PRWE non autorisé	Loisirs, forestière, habitat				
	Domaine du Bonsoy	Village de vacances non autorisé	Loisirs				
	Les Gaux	Village de vacances	Loisirs				
	Domaine de la Source	Parc résidentiel de week-end	Loisirs, forestière				
	Grand Trône - Baty Haviat	Parc résidentiel de week-end	Loisirs				
	Les Amis de la Thylère	PRWE non autorisé	Loisirs				
	Ma Campagne	Parc résidentiel de week-end	Loisirs				
Chêne Hubert	PRWE non autorisé	Loisirs					
Hotton	Le Moulin d'Hotton (ex La Foulerie)	Camping non autorisé	Habitat, agricole	42	6	48	40
	Le Père André	Domaine	Habitat - aléa élevé				
	La Mayette (extension 2014)	Camping non autorisé	Loisirs - aléa élevé				
Marche	Camping Paola	Camping non autorisé	Loisirs et habitat - aléa faible	6	3	9	6
	Avenue de France, 161 (extension 2018)	Abri de fortune	Habitat				
Mettet	Parc résidentiel du Lac de Bambois	PRWE non autorisé	Loisirs	178	6	184	100
Onhaye	Domaine Mayeur François	Parc résidentiel de week-end	Loisirs	89	0	89	44
	Domaine Miaflower	Parc résidentiel de week-end	Loisirs - aléa faible				

Commune	Nom de l'équipement	Statut de l'équipement	Plan de secteur	31-12-22			
				Domic	Non domic	HP	Ménages
Philippeville	Le Moulin de Romedenne	Camping touristique	Loisirs, extraction, agricole - al.moyen	1419	0	1419	680
	La Forêt	Terrain de caravanage	Loisirs				
	Domaine de la Forêt	Parc résidentiel de week-end	Loisirs - aléa faible				
	Domaine du Bois de Roly	Parc résidentiel de week-end	Loisirs - aléa faible				
	Domaine des Valisettes	Parc résidentiel de week-end	Loisirs - aléa faible				
	Domaine de la Gueule du Loup	Parc résidentiel de week-end	Loisirs - aléa faible				
	La Petite Suisse (extension 2018)	lotissement de seconde résidence	Loisirs				
Ramillies	Domaine du Petit Warichet	PRWE non autorisé	Loisirs	121	0	121	70
	Domaine du Grand Warichet	PRWE non autorisé	Loisirs - aléa élevé 10%				
	Domaine du Gestiaux	PRWE non autorisé	Loisirs, espaces verts - aléa élevé 23%				
Somme-Leuze	Domaine des Nutons	Parc résidentiel de week-end	Loisirs - aléa élevé 98%	1112	0	1112	513
	Clos du Renard (extension 2015)	Autre équipement	Loisirs				
	Domaine du Mayeur	PRWE reconverti loisirs	Loisirs (PCAD)				
	Domaine du Stoqueux	PRWE reconverti loisirs	Loisirs (PCAD)				
	Domaine du Pierreux	Parc résidentiel de week-end	Loisirs, habitat				
	Parc de Hogne (extension 2012)	Lotissement de seconde résidence	Loisirs				
	Rue Nos Cisses (extension 2012)	Rue à caractère de seconde résidence	Loisirs				
	Rue Les Vennes (extension 2012)	Rue à caractère de seconde résidence	Loisirs				
	Chemin des 4 Tilleuls (extension 2012)	Rue à caractère de seconde résidence	Forestière				
	Rue du Champay (extension 2012)	Rue à caractère de seconde résidence	Loisirs				
	Rue Fréchalle (extension 2012)	Rue à caractère de seconde résidence	Loisirs				
	Rue des Sorbiers (extension 2012)	Rue à caractère de seconde résidence	Loisirs				
	Rue le Bouchet (extension 2012)	Rue à caractère de seconde résidence	Loisirs				
Sprimont	Domaine Hautes-Fagnes Relax	Parc résidentiel de week-end (av.1973)	Loisirs, habitat à caract. rural - al. faible	100	0	100	66

Commune	Nom de l'équipement	Statut de l'équipement	Plan de secteur	31-12-22			
				Domic	Non domic	HP	Ménages
Thuin	Le Charniat	Domaine	Loisirs - aléa faible	126	0	126	78
	L'Abbaye d'Aulne	Domaine	Loisirs et agricole				
	Camping du Chêne	PRWE non autorisé	Agricole				
	Rue de Leernes	Rue à caractère de seconde résidence	Agricole, forestière, éq.commun.				
Vresse-sur-Semois	Monts les Champs	Rue à caractère de seconde résidence	Loisirs	22	0	22	19
	Le Gué (extension 2016)	Autre équipement	Loisirs				
	Pré aux Charmes	Parc résidentiel de week-end	Loisirs				
	Les Hochets	Domaine résidentiel	Forestière, Habitat				
Walcourt	Domaine du Bois de Thy	Parc résidentiel de week-end	Loisirs	167	0	167	75
Wasseiges	Domaine du Clos du Lac	Parc résidentiel de week-end	Loisirs - aléa élevé 25%	132	0	132	69
Yvoir	Les Arpents Verts (extension 2014)	Terrain de caravanage	Loisirs	398	0	398	251
	Parc Thibaut	Rues à caractère de seconde résidence	Loisirs - aléa élevé 100%				
	La Gayolle	Parc résidentiel de week-end	Loisirs				
26 communes ayant rentré un état des lieux Données au 31/12/2022				8888	40	8928	5080

Légende :

Equipements "Phase I" ("campings")
Equipements "Phase I" (autres équipements)
Equipements partiellement Phase 2
Equipements "Phase 2"
Equipements en ZHV
Equipements ne comptant plus d'habitat permanent

TABLE DES MATIÈRES

SYNTHÈSE DES PRINCIPALES DONNÉES CHIFFRÉES DE L'ÉTAT DES LIEUX 2022	2
ANALYSE DES DONNÉES RÉCOLTÉES	4
I. La Plan HP classique : les phases 1 et 2	4
1. Les informations générales.....	4
1.1. Provinces et communes HP.....	4
1.2. Equipements HP	8
2. Les habitants permanents en 2022	12
3. La maîtrise des entrées en 2022.....	15
3.1. Entrées au cours de l'année 2022	15
3.2. Départs au cours de l'année 2022	15
4. Les relogements en 2022.....	17
5. L'évolution du nombre d'habitants permanents en 2022	22
II. L'habitat vert.....	26
6. Les informations générales.....	26
7. Les habitants permanents en 2022	28
8. L'habitat et son occupation en 2022	29
9 Relogements au départ des équipements en reconversion	32
CONCLUSIONS	35
ANNEXE : LISTE DES COMMUNES HP CONCERNÉES PAR L'ÉTAT DES LIEUX 2022 ÉQUIPEMENTS CONCERNÉS ET NOMBRE D'HABITANTS PERMANENTS	36
TABLE DES MATIÈRES	43